

Motteville - Info



Mairie de Motteville Place de Lattre de Tassigny 76970 Motteville Tel : 02 35 96 82 67 Fax: 02 32 70 04 68

Année 2016 - N° 32

Site Internet: [http:// motteville-infos.fr](http://motteville-infos.fr)

Commerces et Artisanat



Auberge du Bois S^t Jacques

Rue de la Gare
76970 Motteville
Tel : 02 35 96 83 11



L'Orangerie

Chambres d'hôte
Location de salle de réception
357 rue Alexis Ricordel
76970 Motteville
Tél. : 02 35 95 61 68



Bultel Location

Location matériel de réception
2, Rue du Bois Guilbert
Tel : 02.35.56.05.35

Artisan Carreleur BENOIT BRET

Pose de carrelage
intérieur et extérieur

DEVIS GRATUIT

74, rue Alexis Ricordel
76970 Motteville
02 35 95 49 17 ou 06 61 57 26 64
benoit.bret388@orange.fr

Artisan Carreleur

Benoit BRET

74, Rue Alexis Ricordel
76970 MOTTEVILLE

Tel: 02-35-95-49-17 - 06-61-57-26-64



Bar Epicerie "La Clairière"

Place de l'Eglise
Tél. : 02 35 95 46 23



Thierry NAZE

Antiquités, Ebénisterie
285 rue Jean Douence
76970 Motteville
Tél. : 02 35 56 41 99



Pépinière de la Clairière

ouvert les dimanches et jours fériés
9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Tél. : 02 35 56 26 56

TRAVAUX PUBLICS

MULTI RESEAUX

TERRASSEMENT
VOIRIE
ASSAINISSEMENT

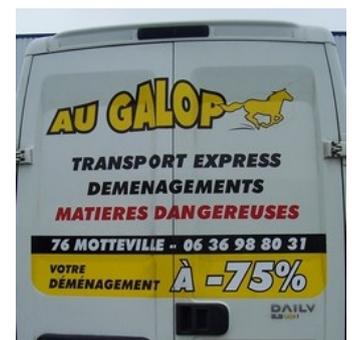
RESEAUX DIVERS
DEMOLITION
GENIE-CIVIL FORAGE

SAHURS 02 35 34 96 84



Bruno Pièces Détachées

Rue du Bois Saint-Jacques - RD 20
76970 Motteville
Tél. : 02 32 70 12 54



Négoce agricole
rue de la Gare
Tél. 02 35 96 85 31
76970 Motteville

SOMMAIRE

Le mot de Mme le Maire 1

La mairie

> Les Délibérations 3

Infos mairie

> Les réalisations 2015 11

> Le PLU 14

> Le personnel communal 16

> Infos pratiques 18

> Etat civil 21

> Les numéros d'urgence 22

> Portage des médicaments 23

> Collecte des déchets 24

> Le CCAS 26

> Téléassistance 27

> Le défibrillateur 28

> Prévention des risques 29

La vie scolaire

> Le regroupement scolaire 37

La vie associative

> L'amicale des aînés 38

> Les anciens combattants 40

> Malta en Fête 41

> Eau de coco 46

> ASRPM 47

> L'ASM Foot 48

> Le tennis de table 52

> Motteville Informatique 55

Le téléthon 56

Editorial:

Nous avons le plaisir de vous proposer la nouvelle édition de Motteville Info.

Vous y trouverez les informations utiles, les numéros d'urgences, la prévention des risques naturels, les délibérations du conseil municipal et les réalisations communales ainsi que les activités de nos associations Mottevillaises en 2015.

Nous vous souhaitons une bonne lecture

La commission de rédaction.

M. Petit Yves , Mme Fabienne Hamouis,
Mme Barbara Dannebey, Nadine Montier
et Mr Dieulle Daniel



Le mot de Mme le Maire

Voeux 2016



Mrs les maires, chers collègues

Mrs les représentants des Pompiers et de la gendarmerie

Et vous tous, ici présents

Au nom du Conseil municipal, des membres du CCAS, de Mr le président de la Régie de Transport, du personnel communal et en mon nom personnel, je vous présente, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année, et formule le vœu qu'elle ne soit pas ternie par des actes horribles comme ceux que nous avons connu l'an passé et qui ont fait de nombreuses victimes.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et je vous accueille toujours avec plaisir. (Je vous présente les excuses de Mme Chauvel, députée, de Mme Masset et Mr Trassy-Paillogues, (conseillers départementaux). Merci à mes adjoints: Philippe Ducroq et Yves Petit, aux conseillers municipaux, aux membres du CCAS, à Mme Thomas: secrétaire de mairie, MM Dehaye et Ancel: employés communaux, Mesdames Bruny, Dehaye, Fauvel, Petit, Pollard: chargées de la restauration scolaire, de la garderie et du nettoyage de nos locaux communaux, Mmes Pisiaux et Thafournel assurent actuellement des remplacements de congés de maladie. Je les remercie d'avoir répondu spontanément à ma demande. Je n'oublierai pas les Présidents d'Associations et leurs bénévoles, que ce soit dans les domaines des sports, des loisirs, du souvenir, de la sauvegarde du patrimoine, de l'informatique et de la distraction de nos aînés. Mr Dupray, Président de l'Amicale des Aînés, souhaite arrêter sa fonction cette année. C'est sa volonté et je la respecte. Il a donné beaucoup de son temps et de son énergie et je lui adresse un merci particulier.

Je voudrais vous rappeler maintenant l'essentiel de nos actions en 2015. Comme nous l'avions prévu, nous avons fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse qui facilite le travail de nos deux employés et procure de bons résultats, pour un montant de 14 000 €.

L'abribus du hameau de Runetot a été remplacé. Cette opération a coûté 5 120 € HT. Il s'intègre bien dans l'environnement du hameau. Hélas, il s'est trouvé renversé et bien endommagé lors d'une manœuvre par un particulier. Nous avons dû attendre assez longtemps le passage des experts. C'est maintenant chose faite et nous avons obtenu le feu vert pour effectuer sa remise en état. Celle-ci sera prise en charge totalement par l'assurance et il devrait bientôt être remis en place. Merci de votre compréhension pour ce désagrément, nos employés arrivaient un peu plus tôt pour que les enfants attendent le moins longtemps possible dehors.

Toujours au hameau de Runetot, la portion de voirie particulièrement abîmée a été refaite et une aire de croisement a été créée sur le VC5, pour un montant de 25 142 € HT. Nous allons recevoir pour cela une subvention de l'Etat et du Département. Par contre, le gravillonnage effectué sur une autre portion de cette route ne nous donne pas satisfaction. Nous en avons informé le bureau d'étude.

Le plateau ralentisseur, conseillé par la Direction des Routes, à la sortie du lotissement des Roseaux St-Michel a été réalisé, pour un coût de 15 000 €. Nous avons bénéficié d'une aide de 7 500 €, au titre des amendes de police, de l'Etat.

Le mot de Mme le Maire

Voeux 2016



Nous avons enfin fait procéder à la réparation de quelques vitraux à l'église. Ils avaient souffert de la tempête de juillet 2014. L'un d'entre eux a dû être déposé puis réparé dans l'atelier Delandemare de Barentin. Le coût de ces réparations s'élève à 4 998,84 € HT. Nous avons obtenu de l'assurance une prise en charge de 4 626,61€.

Cette année 2016, nous allons pouvoir effectuer la réfection des joints de l'épicerie. Le dossier que nous avons déposé pour cela dans le cadre de la construction de l'autoroute A150 a été accepté. Le financement sera pris en charge à 50% par la société ALBEA et je viens de signer la convention. Le montant des travaux prévus est de 48 000 € HT. La commune prendra à sa charge les 50% restants.

Concernant la démolition des locaux des anciennes classes maternelles, nous venons d'obtenir un accord pour la prise en charge totale de l'opération par les services de l'Etat, soit une somme de 22 000 €.

Nous envisageons de refaire la voirie de la rue du 7ème BMN. Nous travaillerons en liaison avec le Bassin Versant de l'Austreberthe, pour régler en même temps les problèmes de ruissellements.

Nous allons également acheter un nouveau petit car pour notre transport scolaire de Runetot vers le Bourg, l'achat de celui-ci étant déjà amorti. Nous avons demandé une subvention au Département.

Nous avons également commencé la mise en place d'un PLU (plan Local d'Urbanisme), en remplacement du POS (Plan d'Occupation des Sols) devenu aujourd'hui caduc. Ce dossier est plus particulièrement suivi par Mr Petit, adjoint aux Finances. C'est un travail intéressant et important pour l'avenir de notre commune. Nous y travaillons avec un bureau d'étude et de nombreux services doivent être consultés. Une première phase de diagnostics est bien avancée et nous allons prochainement aborder notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Tout cela peut vous paraître un peu compliqué. Une réunion publique sera organisée dans quelques mois, mais vous pouvez consulter, en mairie, aux heures d'ouverture, l'évolution de ce projet.

Nous allons discuter et décider, avec le Conseil municipal, de ce qu'il nous sera encore possible de réaliser en 2016. Nous n'avons pas, pour l'instant, trouvé de solution au stationnement problématique près de la gare SNCF et à la création d'un parking ; le coût à la charge de la commune serait trop élevé. Il nous faudrait en plus trouver un terrain non impacté par des suspicions de cavités souterraines. Nous allons poursuivre notre réflexion.

Nous allons accueillir maintenant, comme chaque année, les nouveaux habitants de Motteville, qui ont répondu à notre invitation, avant de partager ensemble le verre de l'amitié.

Les Délibérations

SEANCE DU 06 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le six janvier à 20 heures 00 minutes, les Membres du Conseil municipal de la commune légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions de la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, DUCROQ Philippe, PETIT Yves,

HALBOURG Eric, DOURY Fabienne, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, BIARD Christophe, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc,

LEURY Tony, RENOULT Jean-Luc.

Excusée : FAUVEL Catherine.

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DES INDICES 264 ET 273

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que les indices n° 264 et 273 ont été recensés par le CETE en 2009.

Considérant les éléments fournis par Mr le Préfet dans son courrier du 09 décembre 2014 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque générés autour de ces indices et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident de lever les indices 264 et 273.

Il conviendra néanmoins d'éviter de construire au droit de ces puits comblés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES YERVILLE-PLATEAU DE CAUX

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire informe le Conseil que Mr le Président de la Communauté de Communes sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'ajout de la compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » à l'article 7 des statuts au titre des compétences optionnelles, et définie comme suit :

7/ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- soutien aux économies d'énergie – validation des études et/ou projets présentés en vue de la réalisation d'actions relatives au développement et au soutien des énergies renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire thermique, énergie photovoltaïque, biomasse, énergie hydraulique, géothermie...)

- création et délimitation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil émettent à la majorité des votes (0 voix pour ; 12 voix contre, 2 abstentions) un avis défavorable à la proposition ci-dessus de modification des statuts.

COMMUNAUTE DE COMMUNES YERVILLE-PLATEAU DE CAUX

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président qui propose l'adhésion de la commune à un groupement de commande simple, pour des travaux de voirie, avec la commune d'Yerville, coordinateur. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de ne pas adhérer au groupement de commande.

COMMUNAUTE DE COMMUNES YERVILLE-PLATEAU DE CAUX

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président qui propose la mutualisation d'une formation « CERTIPHYTO » au bénéfice des Agents Communaux. Ce certificat sera obligatoire à partir de 2015 pour tous les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires

La participation financière s'élève à 210 € par personne.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes, d'inscrire Messieurs ANCEL Pierre et DEHAYE Christian Adjoints Techniques de la commune, à la formation « CERTIPHYTO » organisée par la Communauté de Communes et autorisent le versement de la participation de 210 € par personne. Le financement sera prévu au BP 2015.

SEANCE DU 24 FEVRIER 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2014. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	solde créditeur	204 557.34 €
Section d'investissement:	solde créditeur	60 598.23 €
Affectation du résultat de fonctionnement :	Excédent de fonctionnement capitalisé :	0 €
	Report à nouveau créditeur ligne	: 204 557.34 €

Il est accepté à l'unanimité des votes.

SUBVENTIONS 2015

CCAS	4 500	Anciens Combattants	610	Régie de Transports	0
ASM Football	2 000	Mission Locale	825	ADMR	0
ASM Tennis de table	1 050	Gincaux	100	Amicale des Aînés	690
Malta en fête	1 500	Amicale des Maires	80	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	0	Téléthon	250	Amicale pompiers Yerville	150

TAUX DES 4 TAXES 2015

Taxe d'habitation	15.89
CFE	16.97
Foncier Bâti	18.29
Foncier non bâti	36.71

INDEMNISATION D'ASSURANCE

Mme le Maire informe le Conseil que AXA, assureur de la commune indemnise les dégâts relevés sur les vitraux de l'église suite à l'orage de juillet 2014 à hauteur de 4 626.61 € et qu'il accorde à la commune une remise de 1029.24 € sur la cotisation du contrat multirisques commune.

PLATEAU RALENTISSEUR

Le bureau d'études V3D Concept a remis une estimation pour les travaux et la maîtrise d'œuvre ; l'ensemble s'élève à 23 030 € HT.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de faire appel au bureau d'études V3D Concept pour les missions précitées

FAUCHAGE DES TALUS 2015

Mme le Maire présente le devis fourni par l'entreprise ETA Valleville ; pour 2 passages il s'élève à 1200 € HT (1440 € TTC).

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de Mr Petit, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2014 de la Régie de Transports.

Les Délibérations

section d'exploitation : solde créditeur 9 947.91 €
section d'investissement : solde créditeur 29 517.00 €
Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
Report à nouveau d'exploitation : 9 947.91 €

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2015

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2015 de la Régie de Transports.

section d'exploitation : 19 100 € section d'investissement : 30 912 €

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2015

Section de fonctionnement : 713 587 €

Section d'investissement : 260 366 €

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES HAMEAU DE RUNETOT

Elle présente le devis estimatif des travaux complémentaires établi par V3DConcept.

Il s'élève à 4 900 € HT (5 880 € TTC).

Les Membres du Conseil après avoir étudié le devis et en avoir délibéré décide à l'unanimité des votes de faire réaliser ces travaux complémentaires.

EGLISE ENTRETIEN TOITURE

Mme le Maire informe qu'une réparation de la toiture de l'église est nécessaire (dont une partie impliquant l'utilisation d'une nacelle). Elle présente le devis fourni par l'EURL Baudouin HENRY, pour un montant de 2 430 € HT. Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de faire effectuer les travaux

ABRIBUS HAMEAU DE RUNETOT

Après avoir étudié les devis, comparé les prestations et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de retenir l'entreprise LENOIR de Goupillières pour la fourniture et la pose de l'abribus et d'accepter le devis pour un montant HT de 4 985 € (5 982 € TTC)

SEANCE DU 05 MAI 2015

REVISION DU POS EN PLU

Après avoir entendu l'explosé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

1. de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme portant sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme.
2. que l'élaboration du PLU a pour objectifs :
 - de poursuivre une urbanisation mesurée, en préservant le caractère rural de la commune ;
 - de préserver le cadre de vie, le patrimoine naturel et bâti et l'activité agricole ;
 - de conserver une adéquation entre les services communaux et le nombre d'habitants ;
 - de privilégier l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis ;

Les Délibérations

- de prendre en compte les risques naturels (cavités, zones inondables)

3. que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Parution d'articles dans la presse et sur le site de la commune
- Organisation de réunions publiques d'information et d'échanges avec la population
- Présentation d'une exposition publique en mairie
- Mise à disposition, en mairie, d'un dossier enrichi au fur et à mesure
- Mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée (en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

A l'issue de cette concertation, Mme le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et arrêtera le projet de PLU.

PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DU PLU

Les Membres du Conseil désignent le bureau d'études ESPAC'URBA pour l'élaboration du PLU de la Commune

SEANCE DU 30 JUIN 2015

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'YERVILLE-PLATEAU DE CAUX

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux, lors de son conseil communautaire du 11 juin 2015, a créé un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme)

Ce service s'adresse aux communes du territoire compétentes pour délivrer les autorisations du droit des sols, c'est-à-dire dotées d'un PLU/POS.

A compter du 1^{er} Juillet 2015, ces communes étant situées dans un EPCI de plus de 10 000 hab. ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat. Il est rappelé que d'après les dispositions de l'article R_423-15 du code de l'urbanisme, le Maire en tant qu'autorité compétente pour délivrer les ADS au nom de la Commune, peut charger des actes d'instruction :

- Les services de la commune
- Les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités
- Une agence départementale
- Les services de l'Etat si la commune en remplit les conditions

Le service commun ADS sera chargé d'instruire les actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence du Maire :

- Permis de construire
- Certificats d'urbanisme
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables

Le service commun ADS assure l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes désignés ci-dessus, à compter de la transmission par le Maire jusqu'à l'envoi de la proposition de décision.

Il est important de préciser que seule la mission d'instruction est déléguée. La délivrance de l'autorisation en tant que pouvoir de police du Maire reste de son ressort. Le Maire reste donc le seul décisionnaire, il engage sa responsabilité et celle de la commune.

Les Délibérations

Le service commun est géré par la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux. Les relations entre la commune et la communauté sont réglées par une convention de mise à disposition du service commun au profit de la commune.

Cette convention (annexée à la présente délibération) précise entre autres le champ d'application du service, le partage des responsabilités, les modalités d'échanges entre le service et la commune.

La CCYPDC assume les charges de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

La commune assure la charge liée à ses obligations

L'adhésion de la Commune à ce service ne modifie en rien les obligations du Maire relatives aux ADS codifiées aux articles R423-1 à R423-13 du code de l'urbanisme, à savoir entre autre l'accueil des pétitionnaires, l'enregistrement des dossiers, l'affichage, la transmission des dossiers à l'ABF le cas échéant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'ADHERER au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux ;
- D'APPROUVER la convention de mise à disposition du service commun au profit de la commune ;

SALLE POLYVALENTE LOCATION VAISSELLE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident qu'une somme globale sera réclamée aux personnes louant la vaisselle de la salle polyvalente et ne la rendant pas dans un état de propreté satisfaisant pour la location suivante (propreté constatée au moment de l'état des lieux de sortie).

0.50 € X nombre de convives indiqués sur le contrat de location

SEANCE DU 08 JUILLET 2015

REFECTION DE VOIRIES ET CREATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR

Mme le Maire présente les résultats de l'ouverture des plis étudiés par la Commission d'Appel d'Offres et la soumet aux Membres du Conseil Municipal.

Après examen approfondi des candidatures, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'accepter la proposition de la CAO.

L'entreprise retenue est : GAGNEREAUD – hameau de Touffrainville 76450 Bosville

Le financement sera effectué aux articles 2151-173 et 2151-174 du BP 2015

ADOPTION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES, ADHESION A CE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS QUI EN DECOULENT

- Vu le code des marchés publics et notamment son article 8
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article 2 des statuts du SDE 76 l'autorisant à constituer des groupements au nom de ses adhérents
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur d'électricité de leur choix pour les locaux raccordés avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVa (tarif « jaune » et tarif « vert »). A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif

Les Délibérations

réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité et de services associés, est un outil qui, non seulement leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, mais également assure une maîtrise de leur consommation d'énergie. Dans ce contexte, le SDE76 propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence et a rédigé la convention correspondante dont il est donné lecture.

Le présent groupement est conclu pour une durée illimitée.

Le SDE 76, en qualité de coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement. Cette prestation est assurée à titre gratuit au vu des bénéfices économiques et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assure la bonne exécution du marché pour ses sites, règle la part du marché qui lui incombe et reste responsable de ses engagements. Le coordonnateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout litige qui pourrait naître du non-respect de ses obligations.

Le premier marché du groupement ne comprendra que les locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarif « jaune » et tarif « vert »).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour **l'achat de fourniture d'électricité et de services associés**, annexée à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune de Motteville au groupement de commandes du SDE76

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

CHANGEMENT DU CAR DE TRANSPORT SCOLAIRE

En présence de Mr Lebourgeois, Président de la Régie de Transport

Mme le Maire présente les devis fournis par les garages RENAULT de Rouen et FIAT de Saint Etienne du Rouvray pour des cars neufs 9 places.

Après avoir comparé les devis et les véhicules, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'acquiescer le car 9 place Fiat Nouveau Ducato pour la somme de 18 786.20 HT 22 543.44 € TTC

AVIS SUR LE PROJET DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SCDI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de Seine-Maritime a été présenté le 2 octobre 2015 aux Membres de la commission.

Considérant que le projet est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale ;

Considérant que la commune d'Yerville est concernée par le projet de SDCI par la fusion des communautés de communes Yerville- Plateau de Caux et Plateau de Caux-Fleur de lin ;

Considérant que les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les Délibérations

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CSCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le schéma devra être arrêté par le préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

Considérant que les enfants de Motteville ont déjà été rattachés aux collèges d'Yvetôt ;

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident à la majorité des votes (7 abstentions, 1 vote favorable, 5 votes défavorables) :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES ENFANTS DU GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Directeur d'école qui demande l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente une fois par semaine pour les activités physiques des enfants du groupe scolaire. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident, à la majorité des votes (8 voix pour, aucune voix contre, 5 abstentions) d'autoriser l'utilisation de la salle, aux conditions ci-après :

- la mise à disposition est consentie le mardi.

- La location de la salle reste prioritaire ; si elle était demandée à la location un mardi, l'utilisation par les enfants serait décalée à un autre jour de la semaine.

- à l'intérieur de la salle les enfants devront être équipés de chaussons

- aucun matériel ne sera laissé sur place.

DESTRUCTION DES NUISIBLES

Le devis présenté par l'entreprise 3D guêpes concernant le piégeage des taupes pour l'année 2016 est accepté pour un montant de 817.32 €.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- **PLU** : l'étude du PLU suit son cours. Actuellement nous sommes en période de diagnostics (agricole, environnement, population, personnes publiques associées...) ensuite viendra la Phase Aménagement Développement Durable (PADD). Les compte-rendus sont consultables en Mairie.
- **VITRAUX DE L'EGLISE** : L'entreprise doit intervenir début décembre pour la pose des vitraux restaurés. Un devis sera demandé à cette occasion pour la dépose de la rosace.
- **RALENTISSEUR** : Il est prévu la pose d'une plaque et d'une rehausse permettant l'accès au réseau France Télécom et le passage de poids-lourds; il est signalé que la peinture des « dents de requin » s'efface ; Mme le Maire rappelle que ces peintures sont provisoires. Les Conseillers demandent s'il serait possible de poser un panneau supplémentaire « attention nouveau carrefour » avant celui « nouvelle priorité » ; la question sera posée à la Direction des Routes.
- **REFECTION DE LA VOIRIE DE RUNETOT** : Les Conseillers signalent que lors des pluies, les trous se creusent à nouveau, malgré le gravillonnage.

Mme le Maire dit qu'un point sera fait samedi 14 novembre sur place avec le maître d'œuvre.

Nos réalisations en 2015

L'achat d'un tracteur tondeuse:

L'ancien tracteur tondeuse avait atteint l'âge d'une retraite bien méritée. L'achat d'un nouveau matériel a donc été décidé. Après consultation de plusieurs entreprises, le choix s'est porté sur un « Kubota », pour un montant de 11 666,66 € HT (14 000 € TTC).

Ce tracteur donne jusqu'à présent entière satisfaction.



Un plateau ralentisseur rue Jean Douence:



La vitesse excessive des véhicules circulant dans la rue Jean Douence, pourtant limitée à 50 km/h, rendait dangereuse la sortie du lotissement des Roseaux St Michel. Les habitants s'en inquiétaient, à juste titre.

Après consultation des services de la Direction des Routes (s'agissant ici d'une départementale), la meilleure solution préconisée était celle d'un plateau ralentisseur. Le bureau V3D et l'entreprise Gagneraud ont assuré la réalisation de cet ouvrage. Une nouvelle priorité à droite a été mise en place à la sortie du lotissement.

Cet ouvrage a coûté 14 996 € HT (17 995,20 € TTC). Une subvention a été accordée (7 509 €) au titre des amendes de police. Le travail semble convenir, même si quelques « irréductibles » ne respectent toujours pas ce nouvel aménagement...



Nos réalisations en 2015

Un nouvel abribus à Runetot:

Installé pendant les vacances d'été, un nouvel abribus accueille élèves, collégiens et lycéens depuis la rentrée de septembre.

L'entreprise Lenoir, de Goupillières, avait été retenue par la municipalité, après consultation d'autres constructeurs. Le coût de cette réalisation s'élève à 6 144 € TTC. Aucune subvention n'a été accordée pour ce projet.

L'ancien abribus, vétuste, qui datait d'une trentaine d'années avait été bâti par des habitants du hameau. Ce nouvel équipement est sans doute apprécié par la vingtaine d'élèves qui utilisent chaque jour le transport communal entre le hameau de Runetot et le centre de Motteville, pour se rendre ensuite dans les différentes écoles du RPI ou vers le collège et le lycée d'Yvetot.

Cette construction qui de plus améliore le cadre de vie local a été réalisable aussi grâce à l'accord des riverains qui ont accepté son implantation sur leur terrain commun.



Des travaux de voirie, à Runetot:

Une partie de la route traversant ce hameau nécessitait depuis plusieurs mois une réfection totale, tant la chaussée était détériorée. La commune a attendu la fin des travaux de l'autoroute pour entreprendre ce travail. Le bureau d'études V3D et l'entreprise Gagneraud ont été retenus pour ce chantier. Si la partie en enrobé donne satisfaction, le gravillonnage sur un autre tronçon n'a pas donné le résultat attendu...Une aire de croisement a également été réalisée sur cette route. Le coût de ces travaux s'élève à 25 282 € HT (30 338,40 € TTC). Quelques subventions sont attendues.



La restauration de vitraux à l'église

Plusieurs vitraux avaient souffert de la tempête de juillet 2014. L'assurance de la commune a pris en charge ce sinistre à hauteur de 4 626,21 €, correspondant au devis proposé par l'atelier Delandemare de Barentin. Le maître-verrier a donc procédé à la restauration de ces vitraux en fin d'année. L'un d'eux a dû être déposé pour être travaillé en atelier. Sur proposition du maître-verrier, quelques travaux complémentaires ont été réalisés, notamment la mise en place de petites grilles discrètes sur deux vitraux pour diminuer la condensation.



Le coût de ces restaurations s'est élevé à 4 998,84 € HT (5 998,61 € TTC).

Il a été constaté à cette occasion que la rosace au-dessus de l'entrée principale présentait une usure préoccupante. Le maître-verrier a proposé un devis pour sa restauration .

Divers autres travaux d'entretien ont par ailleurs été effectués sur divers bâtiments communaux : couverture (église, salle de sports), plomberie (épicerie, ancien presbytère).

Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Pourquoi une telle démarche ?

La commune dispose d'un POS (Plan d'Occupation des Sols). Or la loi Alur prévoit que tous les POS non transformés en PLU deviendront caducs au 31 décembre 2015. La commune ne disposerait plus alors de document d'urbanisme. De plus, l'élaboration d'un PLU permettra de mieux appréhender l'évolution de la commune, dans tous les domaines, depuis ces dernières années, puis de pouvoir définir, pour l'avenir, l'occupation de son territoire, et orienter son évolution économique, démographique, géographique...

La réalisation d'un PLU permet par ailleurs d'utiliser le POS jusqu'en mars 2017.



et la concertation avec la population se déroulera durant toute la durée des études nécessaires. Pour cela, un registre est à la disposition de tous à la mairie pour y inscrire vos remarques. Les documents élaborés tout au long de la procédure sont également consultables en mairie, aux heures d'ouverture.

Bien évidemment, ce PLU devra être en totale conformité avec toutes les nouvelles lois en vigueur et en particulier avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui a été défini par le Pays du Plateau de Caux Maritime. Il devra tenir compte de la cartographie des indices de cavités et de l'étude hydrologique (ruissellement des eaux pluviales). Il devra aussi être adapté aux possibilités de la commune (équipements...).



La procédure :

Ce travail, essentiel pour l'évolution de la commune, a été confié au bureau d'études "Espace'urba" de Blangy sur Bresle, après consultation de plusieurs autres bureaux. Il comportera plusieurs étapes importantes et nécessitera de nombreuses réunions, avec la municipalité, les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambre de Commerce, d'Agriculture, des Métiers...).

Deux réunions publiques sont également prévues



Plan Local d'Urbanisme

Vous trouverez, sur le site de Motteville

<http://motteville-infos.fr>

- ◆ La délibération du Conseil Municipal du 5 mai 2015
- ◆ Un document présentant les objectifs du PLU
- ◆ Le SCOT du Pays du Plateau de Caux Maritime auquel nous appartenons (Plus d'informations sur le site www.plateaudecauxmaritime.fr)
- ◆ Les différents documents établis au fur et à mesure par le bureau d'études.



Quelques explications pour mieux comprendre

PLU : Plan Local d'Urbanisme

La loi ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.

Cette loi de mars 2014 impose, entre autres, de nouvelles dispositions pour les communes, en matière d'urbanisme : suppression des POS (Plan d'Occupation des Sols), fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat (sauf cas exceptionnels), densification des zones déjà habitées, encouragement des PLUI (PLU Intercommunaux), cette dernière option n'ayant pas été retenue actuellement par notre Communauté de communes, etc...

La communauté de communes :

Actuellement, notre communauté regroupe essentiellement les communes de l'ancien canton d'Yerville. La loi a contraint désormais les Com-Com à un

nombre minimum de 15 000 habitants. Pour cette raison, et après approbation de la majorité des membres de notre Com-Com, les deux communautés de communes d'Yerville Plateau de Caux et Doudeville Plateau de Caux Fleur de lin n'en feront plus qu'une au 1er janvier prochain.

Le Pays :

Le Pays du Plateau de Caux Maritime regroupe 5 Communautés de Communes composées de 109



Le Pays du Plateau de Caux Maritime

communes. Il a ses propres compétences et notamment l'élaboration du SCOT. (voir le site). Il peut aussi intervenir dans l'économie, l'urbanisme, le commerce, les déplacements, le tourisme, la culture, l'environnement...sur son territoire.

Le SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT est un document élaboré par le Pays du Plateau de Caux Maritime. Il définit les modalités de développement des communes de son territoire, en fonction de leur grandeur, de leur évolution récente, de leur situation, de leur environnement, de leurs projets...Il intervient donc dans la construction de notre PLU.

Le Personnel communal

Nous avons souhaité cette année vous présenter celles et ceux qui travaillent au service de notre commune, pour entretenir nos bâtiments communaux, nos routes, nos espaces verts ou pour assurer le secrétariat, les services de restauration scolaire, de surveillance, de garderie, le ménage dans les divers locaux... Leur tâche n'est pas toujours facile mais chacune et chacun s'en acquitte au mieux, avec disponibilité et responsabilité, pour le bon fonctionnement de nos services et le bien-être des Mottevillais.



Françoise Thomas
Notre secrétaire de mairie



Karine Notte et Nathalie Pollart
Assistantes maternelles (employées par le Sivos des Vergers de Caux)



Christian Dehaye et Pierre Ancel
Chargés de l'entretien de la commune



**Martine Bruny, Samira Pisiaux, Florence Petit,
Mélanie Dehaye et Nelly Fauvel,**
Chargées entre autre de la cantine et de la surveillance.

Le Personnel communal



Samira et Florence, pendant le service de restauration



Mélanie pendant la garderie du soir



Nathalie et Florence, pendant la garderie du matin

Martine (actuellement en congé de maladie) s'occupe de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux (salle des fêtes, mairie, ...)

Samira remplace depuis quelques mois Martine. Elle travaille à la cantine et assure le ménage dans nos locaux.

Florence s'occupe de la surveillance, du ménage et, en ce moment, de la restauration scolaire.

Nelly est chargée de l'entretien d'une partie des locaux scolaires ; elle assure également la surveillance et le service à la cantine. Elle s'occupe aussi du portage des médicaments pour les personnes ne pouvant se déplacer (service mis en place par la commune).

-Mélanie assure la surveillance le midi.

Nathalie et Mélanie ont aussi en charge la garderie le matin et le soir. Elles proposent des ateliers lecture et des travaux manuels aux enfants.

Nathalie assure également l'entretien de l'autre partie des locaux scolaires.

Téléphone de la mairie : 02 35 96 82 67
Courriel: mairie.sg.motteville@wanadoo.fr

Fax : 02 32 70 04 68

Horaires d'ouverture : * Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30
* Samedi de 09h30 à 11h30

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Permanence téléphone : du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30



Quelques principes de bon voisinage :

** Afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des poussettes il est demandé aux véhicules de ne pas se garer à cheval sur les trottoirs, en particulier devant le bureau de poste.

** Pour le respect de la tranquillité du voisinage, ne pas laisser son chien aboyer en continu et sans limite pendant des heures... même en journée (cf/arrêté Préfectoral du 08/10/2014)

** Il est interdit :

- ⇒ de brûler des déchets de quelque nature que ce soit
(les déchets non ménagers doivent être emportés à la déchetterie d'Yerville)
tolérance pour les déchets verts en semaine exclusivement, de 8h à 12h et de 14h à 19h **à la condition absolue qu'aucune fumée n'envahisse la voirie**
- ⇒ de faire l'été, des feux à moins de 10 mètres des haies.
- ⇒ d'utiliser l'outillage à moteur (tondeuse, tronçonneuse, etc....)
en semaine : avant 08 heures et après 19 heures
les dimanches et jours fériés : avant 10 heures et après 12 heures.
- ⇒ d'utiliser des appâts empoisonnés ou des pièges pour détruire des animaux domestiques (passable de poursuites).
- ⇒ de laisser divaguer les animaux domestiques : la première observation sera notifiée par le Maire. En cas de récidive la gendarmerie verbalisera. Il est signalé en outre que la vaccination et le tatouage des chiens et chats est obligatoire en Seine-Maritime.

** Eaux usées : il est rappelé à nouveau, qu'il est formellement interdit de déverser les eaux usées (y compris de vidange de machine à laver) sur la voie publique sous peine de poursuites.

** Eaux pluviales Il est interdit d'évacuer les eaux pluviales par le tout à l'égout. Des contrôles sont effectués.

** Élagage des arbres : afin d'éviter tout dommage à autrui il est rappelé que tous les propriétaires ou locataires sont dans l'obligation d'élaguer ou de faire élaguer leurs arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques communales.

CONSTRUCTIONS :

Toutes les constructions sont soumises à autorisation. Celles situées dans le périmètre de protection de l'église (500 m) doivent en outre recevoir l'agrément de l'Architecte des bâtiments de France. Renseignements et dépôts en Mairie.

LISTE ELECTORALE :

Les inscriptions sur la liste électorale ne sont pas automatiques même si vous avez reçu votre radiation d'une autre commune.

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire et nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes. Vous pouvez vous faire inscrire du 01 mars au 31 décembre soit dans votre commune de résidence soit dans une commune où vous êtes contribuable.

Il conviendra de venir en Mairie, muni d'une pièce d'identité, de la carte d'électeur établie dans une précédente commune d'inscription et d'un justificatif de domicile afin de demander votre inscription à Motteville.

Nul ne peut le faire à votre place (excepté un tiers dûment mandaté agissant au lieu et place de l'intéressé) et surtout pas la Commission Administrative, de manière arbitraire.

Jeune électeur : à la suite de la nouvelle procédure du recensement militaire à 16 ans et si vous avez fait ce recensement à Motteville, vous serez à vos 18 ans, inscrit directement sur la liste électorale. (il vous est possible de vérifier en Mairie si l'inscription est bien effective).

Si votre recensement a été fait dans une autre commune, rien ne pourra être fait automatiquement ;vous devrez venir en mairie vous faire inscrire

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Garçons et filles, dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents, et si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est obligatoire ! Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie, elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours : Brevet des Collèges, BEP, BAC, permis de conduire... Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Rouen ; réception du public : uniquement sur rendez-vous .

Centre du service national - Quartier Philippon 56 rue St Vivien 76000 ROUEN

Tél : 02 32 08 20 40 mail csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Validité : les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures à partir du 02 janvier 2004 ont une durée de validité portée de dix à quinze ans.

La carte d'identité se demande obligatoirement à la mairie du domicile.. Pièces à présenter :

Première demande :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois
- Pour les majeurs : une pièce officielle avec photo
- Justificatif de domicile (facture établie à vos noms et adresse) de moins d'un an
- 2 photos identiques aux normes carte identité
- Venir vous-mêmes (signatures et empreintes)
- Pour les mineurs : en plus : carte identité du parent accompagnant
- Si parents séparés : intégralité du jugement de garde du mineur



Renouvellements :

- présentation de l'ancienne carte + connaître dates et lieux de naissance de vos parents
- Les autres pièces à l'identique d'une première demande.
- Si vous n'avez plus l'ancienne carte d'identité : mêmes pièces que pour la première
- demande + attestation de perte ou de vol + un timbre fiscal de 25 €

PASSEPORT

Depuis le 29 juin 2009, les demandes de passeport ne sont plus traitées par la Mairie de Motteville.

Les demandes doivent être déposées à votre choix dans la Mairie d'une commune équipée d'une station de biométrie sur rendez-vous (pour info : les plus proches sont Yerville, Yvetôt et Barentin) ; mais toutes les mairies du territoire français équipées d'une station de biométrie peuvent aussi recevoir votre demande ; seule obligation : vous devrez retirer votre passeport là où vous l'aurez demandé.

se munir des documents originaux suivants :

- - Carte nationale d'identité valide + ancien passeport ou attestation vol/perte ou Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- - 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois exemple : facture Edf, eau, téléphone fixe, portable...)
pour les mineurs : présence du représentant légal et du mineur obligatoires ; le justificatif de domicile doit être au nom des deux parents ; joindre la carte d'identité du parent accompagnateur.
si parents divorcés ou séparés : intégralité du jugement de garde du mineur
en cas d'autorité parentale partagée : carte d'identité originale du parent absent + accord écrit du parent absent pour l'établissement du passeport à un mineur.
en cas de garde alternée original du justificatif de domicile du 2ème parent accompagné de l'original de sa carte d'identité
- 2 photos identité (réalisées aux normes passeport)

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES

Le sous-sol haut-normand et pour partie bas-normand a fait l'objet de nombreuses exploitations souterraines de matériaux divers (sable, argile, silex, craie et calcaire). La grande majorité de ces carrières souterraines correspond aux exploitations de craie localement appelées « marnières ».

Ces marnières ont été creusées depuis le Moyen-Age jusque dans les années 1950. Aujourd'hui abandonnées, ces exploitations peu profondes (environ 25 à 30 mètres) et de petite taille (environ 450 m³), se rappellent à notre mémoire par l'apparition de désordre de surface pouvant mettre en péril les habitations, les voiries et les citoyens.

L'existence de ces marnières est connue de tous mais leur localisation précise étant difficile (peu ont été déclarées, leur mode d'exploitation est artisanal et leur répartition aléatoire sur l'ensemble des zones de plateaux), leur prise en compte dans l'aménagement du territoire apparaît comme un risque diffus qu'il faut préciser à chaque projet d'aménagement.

Les Mottevillais sont invités à venir consulter le plan des indices de cavités souterraines qui a été établi à la suite de l'étude menée par le CETE (Centre d'Etude Technique de l'Equipement)

Le plan et les fiches des indices sont à votre disposition, consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

LE CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AU SERVICE DES USAGERS

DES AIDES FINANCIERES AUX PARTICULIERS QUI REHABILITENT DES LOGEMENTS.

Réservées aux logements construits depuis au moins 20 ans, les aides (subventions, prêts...) sont accordées sous conditions de revenus.

Elles sont attribuées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

Avant le démarrage de vos travaux pour connaître les conditions d'attribution, vous pouvez contacter :

Habitat et Développement Groupe Interrégional (HDG) (anciennement C.D.A.H 76)
44 rue du champ des oiseaux 76000 ROUEN
tel : 02 32 08 13 00

Premier renseignement obligatoirement par téléphone, du lundi au vendredi 09h-12h/13h30-16h.

Si vous pouvez prétendre à une aide, un rendez-vous vous sera donné pour le montage du dossier.



Rénover votre logement.

Des travaux sont nécessaires pour rendre votre logement confortable et sain. Il peut s'agir par exemple de travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz. Ou de l'installation d'une salle de bain et de toilettes. Le confortement des fondations ou le remplacement d'une toiture peuvent aussi être concernés.

L'**Anah** peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.

Le montant de votre aide

50% du montant total des travaux HT. L'aide de l'Anah est de 10 000 € maximum, ou 25 000 € maximum dans le cas de gros travaux.

Les conditions principales à remplir

Vous habitez dans le logement dont vous êtes propriétaire et :

- vous ne dépassez pas un certain niveau de ressources ;
- votre logement a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide ;
- vous n'avez pas bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) depuis 5 ans.

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime

Cité administrative Saint Sever

2 rue Saint Sever 76100 Rouen

Téléphone : 02 32 18 10 33 Courriel : ddtm-sh-bha@seine-maritime.gouv.fr

 **0 820 15 15 15**
(0,12€ ttc la min.)

Etat Civil

NAISSANCES HORS COMMUNE



CAPPA Angéline	04 février 2015
ABRAHAM Arthur	21 avril 2015
ROULAN Rafael	07 mai 2015
LONGUEMARE CHIKK Hayden	23 juillet 2015
MABIRE Erwan	22 juillet 2015
BÉRUBÉ Lise	10 août 2015
DUFILS Léa	25 septembre 2015
CONSTANTIN Zoé	28 octobre 2015
EUDE Elsa	13 novembre 2015

MARIAGES

ROCHE Guillaume et BACHELET Laurence 25 juillet 2015



DECES



BRISSEZ Carine	19/06/2015
COUCHAUX Christiane	01/04/2015
LEGER Gérard	11/08/2015
VENDANGE Michel	29/01/2015

AU CIMETIERE

Il est demandé aux personnes responsables d'une concession dans le cimetière d'en vérifier la date de fin et à l'échéance, de passer en mairie soit pour procéder au renouvellement, soit pour la remettre à la commune.

Une partie du cimetière est à présent aménagée pour recevoir des urnes funéraires ou procéder aux dispersions des cendres.

Renseignements en Mairie.

Numéros d'Urgence

POMPIERS	18 OU 112	SOS Médecins	0810 635 910
POLICE NATIONALE GENDARMERIE	17		0235 587 633
SAMU	15 - 112	Urgence Pharmacie	3237
SAUVETAGE EN MER	196		
CENTRE ANTIPOISON	03 20 44 44 44		
DEPANNAGE EDF	02 35 53 11 53		
DEPANNAGE SERVICE EAUX			
	YERVILLE	02 35 56 67 10	
	FREVILLE	02 32 81 56 29	

Prévenez les rapidement, mais uniquement pour signaler un danger immédiat.

« PAS D'APPEL SANS IMPORTANCE »

PREVISIONS METEO : le 3250 - ou : 08 92 68 02 76

Par SMS : VigiMet

Détail sur le site : <http://www.meteo.fr>

TRANSPORTS SCOLAIRES

De mauvaises conditions météorologiques peuvent nécessiter l'interruption des transports scolaires pour des raisons évidentes de sécurité. La décision, prise par Monsieur le Préfet, est annoncée aux Mairies par message spécial et diffusée par France Bleu Haute Normandie et FR3 (Edition régionale).

AU NIVEAU COMMUNAL
VOUS OBTIENDREZ DES INFORMATIONS
EN TEMPS REEL SUR LE SITE DE MOTTEVILLE :

<http://www.motteville-infos.fr/>

PERMANENCE DE Mme LA DEPUTÉE

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

de **Mme DOMINIQUE CHAUVEL**

Députée de la 10ème circonscription

4 rue Pasteur

76190 YVETOT

Tel : 02 35 95 62 61

port : 06 40 34 38 10

Adresse mail : dominique.chauvel@gmail.com

Site Internet: <http://www.dominiquechauvel.fr/>

- ⇒ Permanence à la mairie d'Yerville tous les 1er lundi du mois de 15h00 à 16h00
- ⇒ Les habitants du canton d'Yvetot seront reçus sur rendez-vous à la permanence 4 rue pasteur Yvetot ou dans une permanence voisine s'ils le souhaitent

Portage des médicaments



La Municipalité organise depuis plusieurs années un service de portage à domicile de médicaments,

DU LUNDI AU VENDREDI
au bénéfice des personnes se trouvant dans l'impossibilité de sortir de chez elles et dont la famille est trop éloignée ou absente.

CE SERVICE EST GRATUIT

PEUVENT ETRE CONCERNEES :

- Les personnes âgées ne pouvant plus se déplacer ;
- Les personnes seules empêchées de sortir par leur maladie ou leur accident ;
- Les personnes devant rester près de leur enfant lui-même malade ;
- etc.

Il est bien évident :

1/ que le but du service n'est pas de se substituer aux familles ; seules pourront être aidées les personnes

ne bénéficiant pas de l'assistance d'un proche (famille trop éloignée ou absente).

2/ que les personnes elles-mêmes ne seront pas transportées (interdiction de concurrence avec les entreprises commerciales).

3/ que les médicaments seront pris à la pharmacie habituellement choisie par la personne (en aucun cas la Municipalité ne peut imposer une pharmacie)

COMMENT FAIRE ?

Pour recevoir ses médicaments vers 17 heures, du lundi au vendredi, il conviendra :

- 1 => D'appeler la mairie avant 15 h afin de laisser vos noms et n° de téléphone soit au secrétariat soit au répondeur (si vous appelez en dehors des heures de secrétariat)
- 2 => L'Agent municipal vous rappellera et passera chercher l'ordonnance avant 16 heures
- 3 => Les médicaments seront apportés dans l'après midi.



02 35 96 82 67

Si vous n'êtes pas concerné, MERCI DE FAIRE PASSER L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS !

Collecte des déchets ménagers

**** Ordures ménagères** Il convient de respecter le tri sélectif des déchets en vigueur dans la commune :

le verre, le plastique et les papiers/cartons doivent être déposés dans les containers mis à disposition (4 emplacements : face à la gare, parking salle polyvalente, Aire de jeux RD20, Runetôt)
seuls les déchets ménagers doivent être déposés dans les poubelles pour ramassage et uniquement dans les sacs plastiques mis à disposition par la communauté de communes. (A retirer en mairie)

**** Containers à verres** : Afin de respecter la tranquillité des personnes domiciliées à proximité des containers à verre, il est expressément demandé aux usagers de faire leurs dépôts de verre à des tranches horaires raisonnables : ni la nuit, ni le soir, ni le dimanche matin .

COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Faites votre propre compost à partir de vos déchets organiques alimentaires et de jardin (épluchures de légumes, gazon, feuilles...)
La Communauté de Communes met à disposition des usagers des composteurs individuels contre une participation de 12 à 20€ (suivant la grandeur) par composteur.
Vous pouvez les retirer à la déchetterie d'Yerville, sur présentation de votre carte d'adhérent et d'un chèque du montant correspondant au modèle choisi établi à l'ordre du Trésor Public.

LA DECHETTERIE DU MOULIN A VENT à YERVILLE

Elle est située 885 rue Notre Dame de Pontmain à Yerville.

(A l'entrée d'Yerville prendre la petite rue à gauche en face du restaurant routier)

La déchetterie de Yerville est ouverte aux Mottevillais (à votre premier passage vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile (facture à vos nom et adresse) une carte d'adhérent vous sera délivrée).

Vous pourrez y déposer les déchets suivants :

Déchets verts (gazon, tailles de haie...), gravats, encombrants, ferrailles et autres métaux non ferreux, piles et petits accumulateurs, batteries automobiles, huiles moteurs et alimentaire, déchets ménagers spéciaux (pots et aérosols de peinture, acides...), déchets médicaux, bois (à l'exclusion de tous corps étrangers), pneus de véhicules légers, déchets d'équipement électriques et électroniques (télévisions, fours...), lampes (fluo-compactes,...) vêtements et plastiques durs (mobilier de jardin...).

Horaires de la déchetterie (rue du moulin à vent à Yerville)



	Horaires été 1 ^{er} avril au 31 octobre	Horaires hiver 1 ^{er} nov. au 31 mars
Lundi au vendredi	13h30 – 18h45	13h30 – 16h45
Samedi	9h30 – 11h45 13h30 – 18h45	9h – 11h45 13h30 – 16h45

Collecte des déchets ménagers

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
ANNEE 2016**

Ramassage une fois par semaine le MERCREDI (Très tôt)

(sauf jours reportés pour fériés les jeudis indiqués)

FEVRIER	03 – 10 – 17 – 24
MARS	02 – 09 – 16 – 23 – Jeudi 31
-	
AVRIL	06– 13 – 20– 27
MAI	04 – 11 – Jeudi 19 - 25
JUIN	01 – 08– 15 – 22 - 29
JUILLET	06 – 13 –20 - 27
AOUT	03 – 10 – Jeudi 18 – 24 - 31
SEPTEMBRE	07 – 14 – 21 – 28
OCTOBRE	05 – 12 – 19 - 26
NOVEMBRE	Jeudi 03 – 09 - 16 – 23 - 30
DECEMBRE	07 – 14 – 21– 28
JANVIER 2017	03 – 11– 18 – 25

Principales décisions 2015

Compte administratif 2014

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente, comme suit :
Section de fonctionnement : solde créditeur 1 944.22 € Section d'investissement : néant
Affectation du résultat : report à nouveau créditeur 1 944.22 €
Compte de gestion du receveur : adopté à l'unanimité des votes.

Budget primitif 2014

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente ; il est équilibré en dépenses et recettes comme suit : Section de fonctionnement : 6 844 € Section d'investissement : 0€

Aide Sociale

Diverses demandes d'aide sociale sont examinées par la commission au cours de l'année.

Le colis de Noël est distribué aux personnes de plus de 70 ans en 2015 ; il est d'un montant maximum de 35 €.

Mme la Présidente rappelle que les personnes âgées peuvent solliciter les Membres du CCAS en cas de problème.

Si vous avez besoin d'une Aide Ménagère, vous devez vous renseigner auprès de :

Bureau de l'ADMR - Espace Delahaye à Yerville - Tel : 02 35 56 79 17

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Les symptômes dépendent de la durée de l'exposition et du taux de monoxyde de carbone, dans le sang. L'intoxication subaiguë est souvent trompeuse. Les symptômes sont peu évocateurs associant une fatigue, des maux de tête, des troubles de la mémoire, des troubles de concentration et des palpitations.

En cas d'intoxication aiguë, les signes cliniques sont peu spécifiques le plus souvent mais associés : maux de tête, vertiges et vomissements. Mais certaines présentations sont trompeuses : il faut donc aussi penser à une intoxication en cas de confusion mentale, d'agitation ou de désorientation. Chez les personnes ayant des facteurs de risques cardiovasculaires, les signes cardiologiques peuvent être au premier plan avec des douleurs de types angine de poitrine ou un œdème du poumon. Une intoxication grave peut entraîner un coma ou des convulsions.

L'intoxication de la femme enceinte est toujours potentiellement grave, le monoxyde de carbone passant la barrière du placenta. L'état clinique de la mère ne reflète pas l'impact sur le fœtus.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié. Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

INFO PRATIQUE pour Favoriser le maintien à domicile

Sécurité et téléassistance



La téléassistance est un outil de prévention favorisant le maintien à domicile.

Il s'agit d'une assistance à distance au bénéfice de personnes fragilisées par l'isolement ou le handicap qui nécessitent une vigilance.

En cas de chute, de malaise, la personne actionne le bouton de sa montre ou de son médaillon. Elle est automatiquement mise en relation avec une centrale d'écoute (24 /24 heures et 7/7 jours) qui évalue la situation et alerte un membre de l'entourage qui pourra se déplacer au domicile ou les secours si la situation le nécessite.

Ce système est composé d'un boîtier transmetteur qui intercepte l'appel et alerte un opérateur spécialisé 24h/24 et 7j/7. Il est indispensable de disposer d'un téléphone et d'une prise électrique pour installer l'appareil.

Le coût d'un dispositif de téléassistance comprend les frais d'installation et de maintenance. Un abonnement mensuel est également demandé.

Certaines aides financières possibles

- ⇒ APA à domicile (Allocation Personnalisée d'Autonomie): informations à prendre au Département,
- ⇒ Aides des caisses de retraite,
- ⇒ Avantages fiscaux (Loi Borloo) si le prestataire est agréé auprès de l'Agence Nationale des Services à la Personne.

En cas de besoin de téléassistance, il faut s'adresser à sa caisse de retraite, à sa mutuelle, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Motteville ou aux associations de services de proximité.



Utilisation du Défibrillateur

Un geste pour sauver des vies

Vous avez pu remarquer que depuis quelques années un **défibrillateur cardiaque** était présent sur le mur extérieur de la Mairie de Motteville.



Mode d'emploi

Lorsqu'une personne s'effondre et ne montre aucun signe de vie : elle est en **arrêt cardiaque**.

1 ► Avant tout, **alerter les secours** en appelant le **15** (SAMU) ou le **112** (appel d'urgence européen).

En attendant leur arrivée, il faut **masser le cœur** pour oxygéner.

On peut demander à quelqu'un d'approcher un DAE : **Défibrillateur Automatisé Externe**.

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque de survenue brutale, **le cœur peut être relancé par un choc électrique**.

2 ► **Soulever le couvercle** du défibrillateur cardiaque et **suivre les instructions vocales**.

Collez les électrodes : une sous la clavicule droite et l'autre sous le sein gauche.

Connectez le câble. Une fois connecté, le défibrillateur indique qu'il réalise une **analyse du rythme cardiaque** et qu'il ne faut pas toucher la victime. Cette analyse dure quelques secondes. Il est important de **ne pas toucher la victime** pour ne pas perturber l'analyse.

3 ► Ensuite, il existe deux possibilités :

- **Choc recommandé** : l'appareil choque ou propose de choquer (suivant qu'il est entièrement automatique ou semi-automatique) ; il faut alors appuyer sur le bouton qui clignote. Surtout ne pas toucher la victime.

- **Choc non recommandé** : il faut alors reprendre le massage cardiaque.

Cet appareil est accessible à tous et d'une grande simplicité d'utilisation.

Si une personne est victime d'un arrêt cardiaque devant vous, n'hésitez pas à vous en servir !

Vous pourrez peut-être lui sauver la vie !

La défibrillation, réalisée dans les 5 premières minutes suivant l'accident, augmente les chances de survie.

Que faire si la victime se trouve sur une surface en métal ou mouillée?

Si la **victime est allongée sur un sol mouillé** ou si son thorax est mouillé, le sauveteur, si possible, déplace la victime pour l'allonger sur une surface sèche. Et si possible, sèche son thorax avant de débiter la **défibrillation**.

Si la **victime est allongée sur une surface en métal**, si cela est possible et en se faisant aider si besoin, le sauveteur déplace la victime ou glisse un tissu sous elle (couverture...) avant de débiter la défibrillation.

Mais pour sauver la personne, il faut alerter et masser.



OUVRIR L'APPAREIL



Préparation au choc électrique



Pratiquez un massage cardiaque et bouche à bouche

Risques naturels et technologiques

Important :
conserver soigneusement
ce document

MOTTEVILLE

SEINE-MARITIME

La commune de MOTTEVILLE est exposée à :

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à MOTTEVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,

Marie-France BEAUDOUIN

■ 2 risques naturels :



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ 1 risque technologique :



Transport de matières
dangereuses

Prévention des risques



Le risque inondation

Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement
- la tempête littorale entraînant une submersion par la mer.

Les principales consignes de sécurité du risque inondation



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

coupez le gaz
et
l'électricité

montez à pied
dans les étages

écoutez
la radio

libérez les lignes
pour les secours

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

Situation du risque à Motteville

- Les risques d'inondations sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- En décembre 1999, le bouchage accidentel d'un trop-plein de mare a provoqué l'inondation d'un sous-sol au niveau de l'allée de la coiffeuse. Par ailleurs, deux serres ont également été touchées.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les événements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
07/05/1988	07/10/1988	Inondations et coulées de boue
09/06/1993	20/08/1993	Inondations et coulées de boue
17/01/1995	03/05/1995	Inondations et coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues.

Prévention des risques

Prévention

- Deux Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) sur les bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec et de la Rançon et de la Fontenelle ont été prescrits le 23 mai 2001. Ces documents réglementent l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- Les syndicats des bassins versants Durdent-Saint-Valery-Veuillettes, Austreberthe-Saffimbec et Caux-Seine réalisent des travaux de lutte contre les inondations.
- Une procédure de mise en alerte des services et des communes en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels est prévue par la préfecture.
- Le risque inondation est pris en compte dans le plan d'occupation des sols ou le plan local d'urbanisme, consultable en mairie.
- Des **repères de crues** (*exemple ci-contre*) sont progressivement mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements d'après un schéma directeur de prévision des crues. Ils indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et doivent être visibles depuis la voie publique.



La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

	Pas de vigilance particulière.
	Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
	Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
	Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Prévention des risques

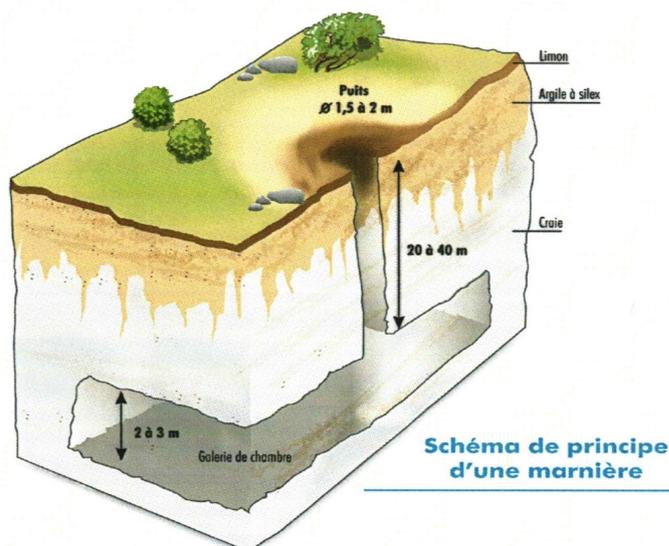


Le risque mouvement de terrain : les cavités souterraines

Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines



Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



évacuez l'habitation
si elle est menacée

éloignez-vous de
la zone instable

Situation du risque à Motteville

- Un recensement des indices de cavités souterraines a été réalisé par un bureau d'études en septembre 2010 : 314 indices ont été répertoriés.
- Entre janvier 2011 et octobre 2012, plusieurs études géotechniques ont été réalisées dans le secteur de la gare afin de supprimer des indices.
- En juin 2011, un nouvel indice a été répertorié dans le cadre du recensement des indices de cavités situés sur le futur tracé de l'A150 - tronçon Barentin-Ecalles-Alix.

Prévention

- En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :
 - la consolidation des terrains ou des constructions
 - le rebouchage de la cavité
 - Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
 - L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
 - Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une manière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
 - La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
-

Prévention des risques



Le risque transport de matières dangereuses

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses (TMD)** résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur

écoutez
la radio

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

Situation du risque à Motteville

La commune est concernée par :

- **le transport routier** : Les principaux axes routiers concernés sont l'autoroute A 29 ainsi que les RD n° 20 et n° 229.
- **le transport ferroviaire** : les lignes SNCF sont utilisées régulièrement pour le transport de matières dangereuses.

Prévention

Une réglementation rigoureuse portant sur :

- la **formation** des personnels de conduite,
- la construction de citernes selon des normes établies avec **des contrôles techniques** périodiques,
- l'**identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux ou les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...).

Prévention des risques

Principaux symboles de danger apposés sur les véhicules transportant des matières dangereuses

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

Code danger N° produit

Symboles de Danger

Codes danger & N° produit

LOCALITE 33 1203

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIERE EXPLOSIVE

MATIERE RADIOACTIVE

EHANATION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU

MATIERE OU GAZ COMBURANT

MATIERE OU GAZ TOXIQUE

GAZ LIQUIDE INFLAMMABLE

GAZ SOUS PRESSION

MATIERE SOLIDE INFLAMMABLE

MATIERE CORROSIVE

Signal national d'alerte

30 sec

Signal de fin d'alerte

3 x 1min 41sec

5 sec

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux ou les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...).

Des essais des sirènes communales et des sirènes d'entreprises sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à 12 h 00. Lors de ces essais, la sirène est déclenchée pendant une minute.

Consignes de sécurité communes à tous les risques

1 - Abritez-vous

2 - Écoutez la radio

3 - Respectez les consignes formulées par les autorités

Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

FRANCE BLEU HAUTE-NORMANDIE : 100.1 FM

FRANCE INTER : 96.5 FM

RCF : 106.5 FM

(d'autres radios conventionnées sont indiquées dans le Dossier départemental sur les risques majeurs - DDRM - de la Seine-Maritime, consultable sur le site Internet de la préfecture)

Prévention des risques

Informations

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

Entité	N° téléphone	Site Internet
Risques naturels et technologiques majeurs		
Mairie de MOTTEVILLE	02.35.96.82.67	www.motteville-infos.fr
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.50.00	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie		www.prim.net
Académie de Rouen		http://rme.ac-rouen.fr
Risques naturels		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique les territoires et la mer)
Information sur les crues, mouvements de terrain et cavités souterraines		www.vigicrues.gouv.fr www.cavites.fr www.bdmvt.net
Météo-France		www.meteofrance.com (ou le site de tout autre opérateur de météorologie)
Risques technologiques		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	02.35.52.32.00	www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr www.spinfos.fr
Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)		www.asn.fr

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers

La vie Scolaire >>

Le regroupement scolaire

Les vergers de Caux"



Chers parents,

Voici une petite rétrospective de cette année 2015 qui fut riche en événements pour le regroupement pédagogique.

LA RENTREE 2015:

Horaires des écoles

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h – 12h / 13h45-16h

Samedi : 9h-12h

Effectifs du RPI

Classes	Effectifs	Enseignants
PS	26	Mme Duarte-Dumont
MS/GS	28	Mme Pfister
CP	23	Mme Bucaille
GS/CE1	22	Mr Diaz, Mme Huys
CE1/CE2	25	Mme Lemarchand
CE2/CM1	25	Mme Gauge
CM1/CM2	26	Mme Buschiazzo
Total	175	

L'élection des représentants de parents d'élèves a eu lieu le samedi 10 octobre.

Titulaires sur Motteville :

Mme CRAPS (PS)

Mme SALIOT (MS/GS)

Mme PETIT (GS/CE1)

Mme DEMARE (CP)

Suppléants :

Mme DEHAYE (CP)

Mme TIRVERT (GS/CE1)

Mr JOSSE (PS)



LA VIE DE L'ECOLE:

Les quatre classes de l'école se sont rendues au Festival des Arts du Cirque de Grand Quevilly, le 26 mai pour les classes de PS/MS et MS/GS et le 02 juin pour les classes de CP et GS/CE1.

Le matin, nous avons eu le plaisir d'assister au dressage des tigres et des chevaux puis de participer à différents ateliers (acrobatie, jonglage, équilibriste...).

L'après-midi, le spectacle de cirque a été très apprécié des petits comme des grands.

Pour la deuxième année consécutive, le RPI était en fête. En effet, grâce au dynamisme de parents volontaires, la kermesse a eu lieu le samedi 13 juin à Cideville.

Le matin, les parents ont eu le plaisir de découvrir des spectacles préparés par les enfants tout au long de l'année scolaire.

Les personnes qui le souhaitent ont pu se restaurer en toute convivialité grâce au repas organisé et préparé par les Amis de l'école.

Les stands ont permis, aux enfants comme aux adultes, de passer une belle après-midi.

Le 05 novembre dernier, nous sommes tous allés à la salle des fêtes pour assister au spectacle « Il était une fois la forêt ». Nous avons été tous bien sages et attentifs à cette immersion dans les contes traditionnels.

L'année s'est terminée par le traditionnel goûter de Noël où les enfants ont reçu deux livres et des friandises offerts par le SIVOS.



L'équipe pédagogique tient à remercier le SIVOS qui permet la réalisation matérielle et financière des projets mis en oeuvre, la commune de Motteville pour son aide matérielle et financière, les parents d'élèves qui apportent ponctuellement leur aide aux enseignants et l'association « les Amis de l'Ecole » pour sa participation financière aux projets des enseignants.

L'année 2015 aura été une année particulière pour notre Amicale : elle a vu, ce qui ne s'était pas produit depuis longtemps, **l'arrivée d'un jeune retraité** qui a réglé sa cotisation avant même d'avoir cessé son activité professionnelle.

Est-ce que cette arrivée est le début d'un renouveau pour notre club ? Je le souhaite, nous le souhaitons à nos successeurs car l'accueil de nouveaux adhérents que nous espérons depuis longtemps est un moment de plaisir et une possibilité de changement.

Notre Association comptait, au 31 Décembre, **64 adhérents**.

Nous nous réunissons une fois par mois (sauf en Août) le second jeudi et, en moyenne, 33 adhérents jouent aux dominos, cartes et triominos. L'après-midi se termine par un goûter.

Notre première sortie de l'année nous a conduit au Zénith de Rouen le samedi 14 Mars. Mieux placés que l'année précédente, 29 adhérents et 20 personnes extérieures ont apprécié un spectacle toujours aussi agréable. Les chansons de Dave, Michelle Torr, Hervé Villard, Danyel Gérard, Annie Cordy...nous ont rappelé nos jeunes années. Un regret cependant, Hugues Aufray, annoncé, a été remplacé par le « Collectif Métissé » qui ne correspond pas tout à fait à l'esprit « **Age tendre** ».

Notre seconde sortie, nous a permis de découvrir, un après-midi, Saint Nicolas d'Aliermont qui était la ville de l'horlogerie. L'heure de gloire de cette industrie s'en est allée avec la disparition de « Bayard » dont seule subsiste une horrible friche qui, peut-être un jour....



A Saint Nicolas d'Aliermont subsistent, actuellement, quelques industries de précision et un magnifique musée que nous avons apprécié. Il retrace l'histoire de l'horlogerie dans la région et conserve quelques belles horloges de « St Nicolas » connues aussi sous le nom de « Demoiselles » à cause de leur corps étroit et élancé.

Après cette visite, nous nous sommes rendus à la miellerie « **L'ermitage des abeilles** » où les gourmands ont pu faire des provisions de miel, pain d'épice et autres bonbons.

Dès notre retour à Motteville, les habitués joueurs acharnés ont repris leur passe-temps favori : cartes, Dominos.... pendant que

d'autres, tout simplement, « refaisaient le monde ».



Après l'angélus, il était l'heure de l'apéritif et de déguster la succulente assiette anglaise préparée par Mr et Mme Halbourg. Et puis tout a une fin, même s'il est difficile de quitter une excellente ambiance.

Lors de l'assemblée générale de Février, nous avons envisagé de visiter, avec notre bus, l'aéroport de Roissy et de découvrir le musée de l'air du Bourget. Finalement, cette sortie n'intéressant que 17 personnes, nous avons préféré l'annuler.

Il est à noter que quelques adhérents se sont joints à Malta en fête pour « aller au théâtre, à la capitale » voir Michel Leeb dans l'excellente pièce : Le tombeur.

Et puis, rapidement, Noël est arrivé. Cinquante neuf convives, un record, se sont retrouvés autour de tables, décorées avec goût, pour déguster un très bon repas servi par les membres du bureau et préparé par Mr Halbourg.



L'animation musicale de nos amis Gérard et Jean-Marc nous a permis de passer un très agréable après-midi.



2015 sera notre dernière année de président et secrétaire. Nous resterons à l'amicale mais souhaitons que de « nouvelles têtes » fassent naître des idées neuves.

Merci à tous ceux qui nous accordé leur confiance pendant de nombreuses années et aidé pour l'organisation de nos festivités.

Avant de partir, nous souhaitons avoir une pensée pour Mme Leroux décédée cette année après un long séjour à la maison de retraite de Yerville.

Messieurs Yzet et Dupray.

Les anciens combattants

L'année 2015 n'a pas connu de changement dans notre effectif, à savoir 6 anciens d'A.F.N., un ancien d'Indochine, et 13 membres bienfaisants.

Notre association étant ouverte à tous et tout membre bienfaisant participe à notre association en payant une cotisation.



Nous avons participé avec les drapeaux, aux cérémonies organisées dans notre commune : Anciens Combattants, fête communale, Rhin et Danube.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 11 Novembre après le dépôt de gerbes aux monuments. Le bilan moral et le bilan financier ont été adoptés ainsi que le renouvellement du bureau qui a été reconduit sous la Présidence de Madame BEAUDOUIN, Maire de notre commune.

Après le vin d'honneur offert par les anciens combattants, nous avons pris la direction de l'Auberge du Bois st Jacques pour le banquet, accompagnés de nos amis de Flamanville.

Nous avons modifié l'endroit de notre banquet, le traiteur habituel ayant cessé toute activité.

La nouvelle formule ayant donnée toute satisfaction tous les présents.



Cette année, nous avons déploré l'absence de la réunion de prières pour nos communes de Croixmare, Flamanville et Motteville.

Composition du Bureau:

- ↪ Président DAVID Claude
- ↪ Vice-président BARAY Bernard
- ↪ Secret-trésorier CORRUBLE Jean-Jacques
- ↪ Porte Drapeaux POUYER Michel



L'année 2015 a été particulièrement riche pour l'Association Malta en fête. Toutes les animations mises en place ont connu un beau succès, avec la présence croissante du nombre de Mottevilais. C'est un encouragement pour les bénévoles, encore trop peu nombreux, qui s'efforceront de vous distraire à nouveau en 2016.

UN LOTO, LE 08 FEVRIER :

Ce loto qui était souhaité par plusieurs Mottevilais s'est déroulé, hélas, dans une ambiance tendue et désagréable, l'animateur s'en prenant régulièrement aux Mottevilais qui étaient pourtant aussi « disciplinés » que les autres participants...Nous étions surpris et gênés par une telle attitude...Nous avons tout de même récolté un très bon bénéfice, ce qui nous a consolés.

NOTRE FOIRE À TOUT, LE 12 AVRIL:

Le beau temps aidant, ce sont quelques 90 exposants qui s'étaient installés, tôt le matin, sur l'Espace Maltavilla, dans la rue A. Ricordel et devant l'ancienne école. **Plus de 300m avaient été réservés.** Le midi, la restauration rapide préparée par les bénévoles, fut bien appréciée. Des **promenades à poneys** ont aussi été proposées par un club de Limésy.

A l'initiative de Christian, l'un de nos employés municipaux, **d'anciens bureaux ont été vendus.** La recette a été remise à la coopérative scolaire. **Merci à lui.**



LA PENTECÔTE:

Le temps assez beau a permis la réussite de notre fête communale de Pentecôte. Les Mottevilais, attachés à cette tradition ont participé en nombre aux festivités mises en place par les bénévoles de Malta en fête.

Le samedi après-midi, **des tickets de manèges ont été offerts aux enfants de Motteville par l'Association.**

Le dimanche matin, **une réunion de prière** était rehaussée par la prestation de **la Fraternelle d'Yvetot.** Merci aux personnes qui ont préparé et animé cette célébration.



Très tôt le matin, les exposants pour la foire à tout s'étaient mis en place. Une nouvelle fois, plus de 300 m avaient été retenus.

Après la cérémonie devant le monument aux Morts, tout le monde se dirigea vers la salle des fêtes. **Une aubade nous a d'abord été offerte par la Fraternelle** : une belle prestation par des musiciens talentueux et sympathiques (dont le chef est Mottevilais).





Puis deux médailles du travail ont été remises. Les Mottevillais et les autres invités ont ensuite partagé le verre de l'amitié offert par la municipalité.



L'après-midi, la Fraternelle a défilé dans les rues de Motteville, accompagnée par le groupe des **majorettes de Doudeville : les « Dragonfly »**. Les deux formations nous ont offert un spectacle de qualité. Des promenades à poney étaient aussi proposées.

La journée s'achevait par **une retraite aux flambeaux avec les enfants** et comme de coutume par **le feu d'artifice** proposé par la municipalité ; là encore, la qualité était au rendez-vous et les spectateurs toujours aussi nombreux.

La fête se poursuivait le lundi avec un **concours de dominos** réunissant 54 participants. C'est notre Mottevillais, bien connu, Gérard Lecoq, également bénévole de notre association, qui remporta ce concours. Remercions à cette occasion les généreux donateurs de coupes et divers lots qui ont permis de récompenser tous les joueurs.

Durant cette journée, **des artisans et producteurs locaux** avaient été invités à venir proposer leurs réalisations. Ils étaient une dizaine.

Bien sûr, grâce à la présence d'une dizaine de manèges, la fête foraine anima l'Espace Maltavilla durant ces trois jours. **Merci aux artisans forains pour leur fidélité.**



LA FÊTE DE LA MUSIQUE, LE 13 JUIN :

Pour la 3^e année consécutive, Motteville a fêté la musique, une semaine avant la date officielle.



Ce fut une réussite, et les remerciements de Daniel Dieulle, à l'initiative de cette fête, avec l'association Malta en fête, résument bien la satisfaction générale:

"Malgré les diverses incertitudes pendant la préparation, ce fut, à mon avis, la fête de la musique la plus réussie, à en croire les excellents retours, même si le nombre de Mottevillais présents n'était pas très élevé. La bonne entente et l'organisation ont été à la hauteur et les groupes qui nous ont offert d'excellentes prestations sont prêts à revenir...Beaucoup de travail (9h00 à 3h00) pour une fête assez courte, mais je crois que cela en valait la peine ; qu'est-ce que c'est agréable quand tout le monde est content !"





UNE SORTIE THÉÂTRE À PARIS, LE 24 OCTOBRE :

Pour la première fois Malta en fête proposait une soirée au théâtre, à Paris, suivie d'un dîner. « **Le tombeur** » avec **Michel Leeb**, entouré de huit comédiens, nous a fait passer un superbe moment de détente et le repas clôtura la soirée très agréablement. Nous aurions aimé emmener davantage de Mottevillais, ce soir-là.



UN REPAS DANSANT LE 14 NOVEMBRE :



Nous avons fait appel de nouveau à **Bruno Ballandonne** pour animer notre repas d'automne. Comme les années précédentes, la salle était pleine et tout le monde sembla apprécier la soirée

UN SPECTACLE POUR LES ENFANTS, LE 13 DÉCEMBRE :

L'association **Malta en fête** et le **CCAS** ont invité les enfants de Motteville à passer un bon moment récréatif avant Noël. **Les Artistes Associés du Havre** avaient été retenus par l'Association pour animer cet après-midi du 13 décembre.



Une cinquantaine de jeunes Mottevillais, accompagnés de leurs parents, sont venus assister et participer, pour certains, au spectacle proposé. Un bonnet de Noël leur était offert à l'entrée. En première partie, un illusionniste présenta plusieurs numéros, faisant appel quelquefois aux spectateurs, pas toujours rassurés... Puis ce fut au tour des clowns qui déclenchèrent une succession de rires chez les enfants. Quelques jeux furent aussi organisés entre deux numéros.



Une heureuse surprise attendait les enfants après le spectacle : **le Père Noël** avait décidé de leur rendre visite, en calèche, pour leur offrir quelques friandises. Il passa un petit moment avec eux, avant qu'ils partagent un bon goûter.





Cette animation, la première pour l'équipe de Malta en fête, a donc connu un bon succès.

Les participants comme les organisateurs (Malta en fête pour le spectacle et le CCAS pour le goûter) pouvaient s'en réjouir.



Merci au "Père Noël" pour son passage chez nous ainsi qu'au "conducteur" de la calèche.

L'association Malta en fête s'est efforcée en 2015 d'animer notre village et de procurer quelques moments de détente aux Mottevillais et à leurs amis. **Nous remercions celles et ceux qui, en répondant à nos invitations, nous encouragent à poursuivre.**

Un nouveau bureau a été constitué en ce début d'année 2016

Il est ainsi composé :

- ⇒ **-Président** : Philippe Ducroq
- ⇒ **-Vice-Président** : Yves Petit
- ⇒ **-Secrétaire** : Barbara Dannebey
- ⇒ **-Trésorière** : Sidonie Ducroq
- ⇒ **-Membres** :

Marie-France Beaudouin, Stéphane Brunet, Daniel Dieulle, Lucie Ducroq, Alain Guillaume, Catherine Guillaume, Clémentine Guillaume, Gérard Lecoq, Elisabeth Petit, Jean-Luc Renoult, Doriane Chartier

VOICI LES ANIMATIONS QUE NOUS VOUS PROPOSERONS EN 2016 :

- ◆ **3 Avril** : Foire à tout
- ◆ **14-15-16 Mai** : Fête de la Pentecôte
Fête Foraine, Foire à tout, Animations de rues, Concours de dominos
- ◆ **5 Novembre** : Repas dansant
- ◆ **18 Décembre** : Spectacle de Noël pour les enfants

Une nouvelle sortie spectacle est envisagée à l'automne.

L'association remercie la municipalité, le Conseil Général et Madame la Député pour les subventions allouées et je tiens à remercier personnellement tous les bénévoles qui participent, avec dévouement, à l'organisation de ces manifestations, ainsi que toutes les personnes qui nous encouragent par leur participation .

Afin de poursuivre l'animation de notre commune dans de bonnes conditions, Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à prendre contact avec les dirigeants de l'association.

Le Président

M. Philippe DUCROQ

EAU DE COCO : SOLIDARITE en France et à l'international !

Depuis 2005, l'association Eau de Coco, association de Solidarité Internationale mène 3 programmes dans le monde entier :

Le programme Bel Avenir dans le Sud de Madagascar où des activités de soutien à l'éducation, à la santé et à l'environnement touche plus de 30 000 enfants et femmes chaque année,

Le programme Coconut Water au Cambodge (Battambang) où nous travaillons sur les mêmes thèmes et soutenons chaque année environ 5 000 enfants et femmes,

Le programme Namana dans le monde entier où nous appuyons des échanges interculturels entre jeunes de différents pays afin de promouvoir la solidarité internationale et la Paix.

L'association Eau de Coco, dont le siège est à Motteville coordonne un réseau d'associations présentes dans 8 pays dans le monde.

Son action est reconnue dans le monde entier, il y a quelques années son programme Bel Avenir à Madagascar avait reçu la mention spéciale du Prix des Droits de l'Homme de la République Française, en 2015 l'association a été primé lors de la COP 21 pour ses actions environnementales.

La mairie de Motteville soutient l'association depuis plusieurs années par l'accueil de groupes de jeunes malgaches (chanteurs et sportifs) et la mise à disposition gratuite d'un local au sein du presbytère.

L'association invite tous les Mottevillais à devenir bénévole pour l'aider à réaliser ses futures actions.

Contact :

Adresse : Ass. Eau de Coco – 20 rue des Roseaux St Michel – 76970 Motteville

Site web : www.eaudecoco.org

Facebook : www.facebook.com/associationeadeucoco

Mail : coordination@eaudecoco.org

Tel : 07 81 27 20 98



Accueil en novembre 2015 de jeunes malgaches de l'école de sport Eau de Coco par le conseil municipal.

Association de Sauvegarde et de Restauration du Patrimoine Mottevillais

LES TRAVAUX AVANCENT

Cette année 2015 aura vu une avancée certaine dans la restauration de notre base de V1.

4 bâtiments sont aujourd'hui hors d'eau et la sécurité a été renforcée notamment au niveau du puits près du poste de tir.

Ces améliorations permettront d'organiser des expositions dans de meilleures conditions pour nos visiteurs dont le nombre augmente chaque année de manière substantielle.



Lors des Journées du Patrimoine près de 400 personnes sont venues visiter le site et grâce à l'association STHAL-M1 de nombreuses animations ont complété une exposition très documentée sur le fonctionnement des V1.



La présence de matériel militaire et de nombreux figurants en costumes d'époque ont permis d'évoquer auprès de notre jeune public, les classes de grande section de maternelle, CP, CE1, CE2 du groupe scolaire Motteville/Flamanville/Cideville, les heures sombres de notre histoire d'une manière attractive et ludique.



Notre objectif dans les années à venir est d'être reconnu et référencé comme un site incontournable d'un circuit touristique spécialisé comme l'est aujourd'hui la base d'Ardouval dans la forêt d'Eawy.



Nous tenons à remercier également les nombreux Mottevillais fidèles à notre rendez-vous annuel des Journées du Patrimoine pour leurs encouragements et leur soutien.

Exceptionnel, le 09 mai 2015, l'équipe poussins, remporte la coupe Jean Vincent du District des Vallées. Au départ, 120 équipes engagées dont YVETOT, PAVILLY, OFFRANVILLE, LUNERAY, DIEPPE... Et parmi les 16 meilleures équipes, c'est bien MOTTEVILLE, le petit poucet qui s'empare du trophée lors du tournoi final qui s'est déroulé à VATTEVILLE-LA-RUE. Quelle satisfaction pour Séverine et Manu, leurs dirigeants! Voilà le résultat d'un travail bien accompli! Depuis 3 ans, l'école de FOOTBALL est labellisée, et cette distinction n'est pas usurpée; il nous faut continuer dans la direction tracée par nos éducateurs.



Afin de récompenser nos jeunes, un séjour du 8 au 11 avril 2016 est prévu à SAINT ETIENNE. A cette occasion, ils assisteront à un match dans le mythique chaudron de Geoffroy Guichard. Une fois de plus, nos partenaires contribueront à cette sortie afin de ne pas trop alourdir la participation financière des parents.

Notre Club compte environ 190 licenciés, dont 100 enfants. Nous avons engagé, pour la saison 2015/2016, 14 équipes; deux « après-midi », deux « matin », deux « - 18 ans », une « -15 ans », deux « benjamins », deux « poussins », deux « pré-poussins » et une « débutants ».

Nous tenons à remercier la commune et les Clubs de CROIXMARE et LIMESY, pour la mise à disposition de leur stade afin que les ententes des -18 ans et -15ans, comprenant les équipes de CROIXMARE, LIMESY et MOTTEVILLE, puissent participer à leurs championnats respectifs le samedi après-midi. Une très bonne ambiance règne dans ces équipes, très assidues à l'entraînement du mercredi soir.

Arbitrage.

Antoine CORRUBLE, notre arbitre, dirige avec succès des rencontres en ligue de Normandie.

Depuis janvier, nous avons un deuxième arbitre, il s'agit de Quentin CHAPELLE ; nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle fonction. Avec nos deux arbitres, nous sommes dorénavant en règle avec le statut de la Ligue. Nous leur souhaitons de continuer leur ascension dans le monde de l'arbitrage.

L'arbitrage concernant les matchs des jeunes et des séniors est assuré par les dirigeants du Club. Cette tâche est de plus en plus ingrate mais indispensable pour le bon déroulement des rencontres.

L'école de foot.

L'entraînement des séniors a lieu le mardi et jeudi soir, malgré des conditions atmosphériques particulièrement mauvaises.

L'entraînement des jeunes a lieu le mercredi après-midi. Le travail effectué par les éducateurs et les dirigeants est de très bonne qualité. L'engagement de tous, nous permet de conserver le Label « école de foot ».

Merci aux nombreux bénévoles qui donnent de leur temps sans aucune compensation financière pour accompagner nos jeunes.

Le stade:

Le nettoyage des vestiaires, l'entretien et le traçage du stade, la destruction des taupes, toutes ces tâches sont réalisées par les dirigeants. Je tiens à les remercier sincèrement car ces fonctions sont très importantes et indispensables pour la vie de notre association.

Cette année, Fabrice, notre plombier de service, a procédé au raccordement de la plateforme de nettoyage des chaussures au réseau d'évacuation d'eau, la fourniture des caniveaux et des tuyaux ayant été prise en charge par la Commune.

Les équipes:



Les Benjamins 2



Les 15 Ans



Les 18 Ans



Les Pré-poussins



Les Benjamins 1



Les Seniors



Les seniors 2



Les Vétérans

Les coupes:

Coupe de France

Nous avons accueilli l'équipe du TRAIT/DUCLAIR qui évolue en championnat de ligue. Avec un match de haute qualité, nos joueurs nous ont gratifiés par leur jeu, mais ils se sont inclinés 1 but à 0.

Coupe de Normandie

L'équipe A s'est trouvée éliminée par l'équipe de l'US PRESQU'ILE sur le score de 3 buts à 0.

Coupe de Seine Maritime:

Au troisième tour, cette même équipe a été éliminée 2 buts à 1 contre l'équipe de BOSC-LE-HARD.

Coupe Jean Merault:

Défaite de l'équipe après midi B 3 buts à 0 contre PALUEL.

Coupe du matin:

Défaite au 2ème tour, 1 but à 0 contre SAINT LAURENT EN CAUX

Le championnat:

Le début de saison a été très difficile pour nos équipes séniors, il reste une moitié de saison pour nous ressaisir. Pour les jeunes, les résultats sont très satisfaisants.

Sortie bowling et Weeky Parc



Le 18 décembre dernier, une quinzaine de dirigeants et accompagnateurs ont emmené 70 jeunes du Club au Bowling et les tout-petits au Weeky Parc à YVETOT. A l'issue de la journée, un goûter leur a été offert à la salle des sports.

Composition du bureau:

Président: Didier DELAUNAY
Président d'honneur: Jean-Jacques CORRUBLE
1er Vice-président: Emmanuel MULLER
2ème Vice-président: Emmanuel PETIT
Trésorière: Bénédicte BUCAILLE
Trésorier adjoint: Doria PETIT
Secrétaire: Bernard BUCAILLE
Secrétaire adjointe: Elodie DUPERRON

Membres : Alexandre ANCEL, Maxime BENARD, Pierre COLLIGNON, Antoine CORRUBLE, Arnaud DAVID, Luis DE SOUSA, Fabien DUPRE, Séverine GUILLEMARD, Fabrice FERAY, Johnny LECOURT, Gilbert LEBAIR, Stéphane LESOBRE, Lenaïck MALL, Josselin et Vincent PETIT, Dominique POIS et Thierry YZET.

Les sponsors ont un rôle essentiel dans le développement de notre Club (Jeux de maillots, survêtements, panneaux publicitaires, ballons). Merci encore à tous ces partenaires.



Maillots offerts par Mme & Mr Boutard
épicerie de Motteville

Nous remercions la Municipalité de MOTTEVILLE et le Conseil Départemental de la Seine Maritime pour les subventions accordées, ainsi que les nombreux donateurs, qui, par leur aide, nous permettent de faire vivre notre Association Sportive.

Bonne année à tous.

Le Président, Didier DELAUNAY





La deuxième phase de la saison 2014/2015 avait vu notre équipe fanion accéder à la régionale 2. L'équipe s'est défendue vaillamment mais n'a pu réaliser qu'une victoire contre Yport et s'est donc retrouvée reléguée en régionale 3 (R3) en juin 2015.

Les autres équipes se sont maintenues chacune à leur niveau en départementale 1(D1) pour l'équipe 2 et la D3 pour les équipes 4 et 5. L'équipe 3 n'a pas pu se maintenir en D2.

L'assemblée générale s'est déroulée le 04/09/2015 à la salle des sport.

le président clude LECOQ a tout d'abord remercié Madame BEAUDOUIN, maire de Motteville, de sa présence ainsi que les membres de l'association.

Les bilans moral et financier développés par Daniel LECOQ et Christophe JOUEN ont été approuvés.



A l'occasion de cette première phase de la saison 2015/2016, l'équipe 1 évoluait en R3, l'équipe 2 en D1, les équipes 3 et 4 en D3 et nous avons créé une équipe 5 pour évoluer en D4 le mardi.

Il est à noter qu'à l'occasion de cette nouvelle saison, le comité départemental a supprimé le comité Cauchois dont Motteville dépendait, et nous a forcé à opter pour l'un des 3 autres comités, Dieppe, Rouen ou le Havre. Nous avons choisi le comité rouennais en espérant que les déplacements de nos championnats n'allaient pas trop augmenter. Nous avons été relativement entendus, même si quelques déplacements dans l'agglomération rouennaise sont maintenant au menu.

En cette fin de première phase, à Noël 2015, l'équipe fanion termine 6ème sur 8 de sa poule en R3, malgré trois victoires sur sept matches et jouera la deuxième phase en régionale 4. L'objectif est donc la montée pour le premier semestre 2016.

L'équipe 2 qui se battait chaque saison pour éviter la relégation n'échappe pas à la descente en D2 et aura elle aussi l'objectif de remonter en D1.

L'équipe 3, invaincue accède à la D2 et aura fort à faire pour se maintenir.

Les équipes 4 et 5 ont défendu correctement leur places dans leur championnats et terminent respectivement 7ème et 5ème de leur poule.

En D4, Gérard DESCHAMPS a pris en main quelques jeunes qui s'améliorent au gré des compétitions.

Cl t	Equipe	Pt s	Joué	Vi c	Nul	Def	Ff/ P	P G	P P
1	S SOTTEVILLAIS 2	21	7	7	0	0	0	71	27
2	MT ST AIGNAN TT 3	16	7	4	1	2	0	52	46
3	ENT ST PIERRE 9	15	7	4	0	3	0	54	44
4	CP YVETOT 2	14	7	3	1	3	0	49	49
5	AS MOTTEVILLE 1	13	7	3	0	4	0	39	59
-	RAQUETTE NEUFCH 1	13	7	2	2	3	0	45	53
7	ALIZAY/ROSAYTT 1	11	7	2	0	5	0	48	50
8	RACING CLUB PDR 2	9	7	0	2	5	0	34	64

La régionale 3 malgré une bonne 5ème place a été reléguée.



L'équipe de Régionale et 3 dirigeants



Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	JP VALLIQUERVEL 1	19	7	6	0	1	0	91	35
2	FDJ FAUVILLE 2	18	7	5	1	1	0	81	45
-	ATT HAVRE 6	18	7	5	1	1	0	81	45
4	JURITT 4	17	7	5	0	2	0	70	56
5	AS STE ADRESSE 2	13	7	3	0	4	0	51	75
6	LE HAVRE S'PORT 1	11	7	2	0	5	0	56	70
7	CL NOINTOTAI 1	9	7	1	0	6	0	40	86
8	AS MOTTEVILLE 2	7	7	0	0	7	0	34	92

L'équipe 2 ne s'est pas maintenue à ce niveau.

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	AS MOTTEVILLE 3	18	6	6	0	0	0	85	23
2	CP PAVILLY 6	13	6	3	1	2	0	51	57
-	CP BARENTIN 3	13	6	3	1	2	0	62	46
4	ASS. VARENDEVIL 2	12	6	2	2	2	0	47	61
5	CPMA 2	11	6	2	1	3	0	56	52
6	AMSPSTEMARGUER 2	10	6	2	0	4	0	38	70
7	LE TRAIT YAINVI 3	7	6	0	1	5	0	39	69
8							0	0	0

L'équipe 3 s'est bien reprise et accède à la D2 avec 6 victoires sur 6 matches.

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	LE TRAIT YAINVI 2	17	6	5	1	0	0	74	34
-	MT ST AIGNAN TT 9	17	6	5	1	0	0	86	22
3	AA COURONNE 4	14	6	4	0	2	0	59	49
4	CP QUEVILLAIS 10	12	6	3	0	3	0	54	54
5	CP BARENTIN 2	9	6	1	1	4	0	41	67
6	AS MOTTEVILLE 4	8	6	1	0	5	0	49	59
7	C.P. BOURDENYSI 2	7	6	0	1	5	0	15	93
8							0	0	0

Motteville 4 a eu un peu de mal à cause de son effectif souvent utilisé pour pallier des absences.

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CP YVETOT II	15	6	4	1	1	0	52	32
2	AMSPSTEMARGUER 3	14	6	4	0	2	0	46	38
3	F.AUZEBOSC 3	13	6	2	3	1	0	45	39
-	CP BARENTIN 4	13	6	3	1	2	0	49	35
5	AS MOTTEVILLE 5	12	6	3	0	3	0	40	44
6	CPMA 3	11	6	2	1	3	0	36	48
7	LE TRAIT YAINVI 4	6	6	0	0	6	0	26	58
8							0	0	0

L'équipe 5 de Gérard DESCHAMPS termine à une honorable 5ème place.

La deuxième phase a commencé tambour battant pour les équipes 1 et 2 (R4 et D2) qui capitalisent en ce début d'année.

L'équipe 3 qui accède à la D2 connaît des difficultés, le maintien est l'objectif affiché.

Les équipes 4 et 5 en D3 et D4 ont connu des fortunes diverses lors de leurs premiers matches.

Si l'accession au niveau supérieur est souvent affiché, la motivation principale reste le plaisir et la convivialité.

Au mois de Décembre a été organisé le tournoi du Téléthon. 210 € ont été récoltés et remis à Didier Delaunay, coordinateur communal du Téléthon.



Les jeunes du tournoi du téléthon



Le tournoi qui a réuni 24 joueurs et a été remporté par Hugo DESCHAMPS devant Christophe JOUEN.



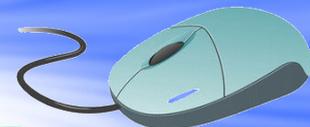
L'association remercie chaleureusement Madame BEAUDOUIN, Maire de Motteville, Messieurs PETIT et DUCROCQ, ses adjoints, Monsieur TRASSY-PAILLOGUES, conseiller départemental ainsi que tous les donateurs et partenaires de l'association Mottevillaise.

L'association remercie également la famille Hugues PETIT, Daniel LECOQ, Laetitia DUFILS, Christophe JOUEN , pour leur participation active lors de la réalisation du ménage de la salle de sport qui demande environ deux heures de travail à chaque fois.

Les entraînements ont lieu le Mardi soir de 20h à 23h et le samedi de 16h30 à 19h qui est surtout réservé au jeunes.

Le président

Claude LECOQ



Motteville Informatique Pour Tous

Le club informatique de Motteville MIPT (Motteville Informatique Pour Tous) existe depuis 14 ans et se porte bien. C'est avec enthousiasme que les animateurs cette année encore vous proposent des cours d'initiation et de perfectionnement à l'informatique.

Depuis ces 14 années d'existence du club, l'informatique a beaucoup changé. Rappelons nous: Ecrans cathodique, système Windows 95, Pas de wifi pas d'ADSL c'est le début de l'internet et le plein boum du minitel.

Aujourd'hui c'est la révolution numérique et de l'informatique connecté à Internet, l'arrivée de plus en plus rapide de nouveaux systèmes d'exploitation (Android de Google, Windows 10 de Microsoft, OSx d'Apple, Linux...).



Nos anciens PC sont dépassés par les Tablettes et les Smartphones, ces téléphones à tout faire pour surfer sur Internet, faire des photos et vidéos, les envoyer instantanément, être connecté en permanence à ses réseaux sociaux facebook, Twitter, trouver sa route avec le GPS, , envoyer des SMS et éventuellement téléphoner...

La révolution numérique est en marche. "Internet" est de plus en plus indispensable au quotidien pour horaires des trains, impôts, banques, administration, chercher un voyage ou un artisan, réserver un spectacle, acheter en ligne ou chercher un avis sur un plombier. Chacun, veut son courrier électronique (mails) son blog mais encore faut-il rester prudent.

Au programme, en plus des habituelles formations à l'utilisation d'un ordinateur, Initiation et cours pour Tablettes sont prévus .

Réflexions, partage d'expériences et apprentissage de l'utilisation sécurisée d'internet, avec l'utilisation des programmes en ligne (applications), du stockage dans le fameux "cloud", et les précautions contre le piratage, les courriers frauduleux, la fraude aux comptes bancaires, les publicités envahissantes...

Le club s'est doté de tablettes Android et Apple et les PC de la salle informatique sont mis à jour avec Windows 10 (quelques un restent sous Windows 7).

Les sessions ont lieu le

- ⇒ Lundi soir à 18H15 avec Serge Tannay,
- ⇒ Mardi après midi 14H00-16H00 avec Gérard Forher,
- ⇒ Mardi après midi 17H30-19H30 avec Daniel Dieulle,
- ⇒ Mercredi après midi 13H45-15H45 avec Daniel Plaquin
- ⇒ Mercredi après midi 16H00-18H00 avec Daniel Plaquin
- ⇒ Jeudi matin 10H00-12H00 avec Jean-Paul Desjardins.

C'est donc avec 42 adhérents que nous avons commencé l'année 2014-2015 et avons commencé les formations sur tablette ou smartphone.

Nous avons terminé l'année avec un bilan positif de 1300 € Et nous réfléchissons actuellement aux futurs investissements utiles à nos adhérents et au club. Il a été émis l'idée d'acheter des outils de numérisation que ce soit de films super 8 de films VHS ou de disques vinyles.

Je tiens à remercier les animateurs pour le temps passé à assurer les sessions et leur implication dans le bon fonctionnement de l'association.



Les remerciements suivants, vont vers la municipalité qui pour la mise à disposition d'une salle communale et sans oublier la subvention annuelle.

Le président

M. Dieulle Daniel



Téléthon 2015



Comme chaque année, l'équipe du TELETHON s'est mobilisée afin de mettre en place un nouveau programme.

C'est avec un grand plaisir, que nous avons pu recevoir le vendredi 5 décembre, Patrick JUVET, Pedro CASTANO et Jean-Pierre MORGAND.

Patrick JUVET, star des années 70, est surtout connu pour ses nombreux succès « la musica » mai 1972 , « faut pas rêver » et « où sont les femmes » en 1977.

En 1973, il représente la Suisse au concours de l'Eurovision avec « je vais me Marier ».

Ce sont dans les années 70 que Peter CAST, alias Pedro CASTANO, commence à tourner au Canada, pays qui l'a vu



grandir et aux USA avec son groupe de Rock'n'Roll « Les Cast ».

Il enregistre en 1995 « La Macarena ». La magie opère toujours 20 ans après et tout le monde connaît la chorégraphie de cette célèbre chanson.

Jean-Pierre MORGAN, devient célèbre en 1986 avec le tube « la nuit est chaude, la nuit est sauvage ».

Pour assurer un tel spectacle, tous les bénévoles se sont mobilisés dès le vendredi matin afin de procéder à l'agrandissement de la scène (plateaux fournis par la Société BULTEL), à la mise en place de l'éclairage (réalisée par Pascal de la Société ATL) et la sonorisation (effectuée par Mathieu, technicien chez Yves LEROY).

Merci encore à tous ces prestataires, qui chaque année, sont présents pour l'organisation d'un concert de qualité.

Pendant cette soirée, les spectateurs ont pu se restaurer ; des sandwiches étaient spécialement préparés pour cette occasion. La vente d'enveloppes à 1 € et de travaux manuels étaient également à la disposition du public.

Le samedi midi, l'apéritif fut offert par la Municipalité et une quinzaine de personnes ont pu se retrouver autour d'une table pour une restauration rapide.

L'après-midi, le tournoi de tennis de table était organisé à la salle des sports.

Le samedi soir, une centaine de personnes ont pu apprécier notre repas traditionnel dont les plats ont été préparés par Eric et le service effectué par les bénévoles. Dans la bonne humeur, Lénaïck et Julien nous ont fait danser jusqu'au petit matin.

Lors de la soirée, nous avons procédé au tirage habituel de la grande tombola...Un grand Merci à tous les vendeurs de billets ainsi qu'à Hervé, pour le don des gros lots.

Un grand Merci également aux crêpières bénévoles qui



ont permis la dégustation de fameuses crêpes vendues à l'Epicerie de la Clairière.

La somme de 7235 € a été remise à Annie et Patricia, coordinatrices de l'Association UNYTHON.

Le Téléthon est une aventure Humaine faite de ferveur et de solidarité ...Une passion lucide et des êtres qui refusent que demain ne soit qu'une fatalité...L'enjeu des Téléthons à venir est de raccourcir le temps pour réussir à transformer les premiers essais en traitements...

Le Téléthon, c'est nous tous... ensemble !

Merci encore pour votre dévouement, votre disponibilité et votre générosité...Bravo à vous tous !!!!

Le prochain TELETHON aura lieu les 02 et 03 décembre 2016.

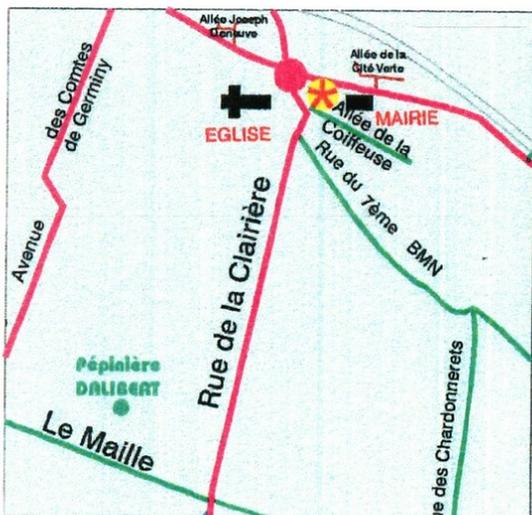
Didier DELAUNAY



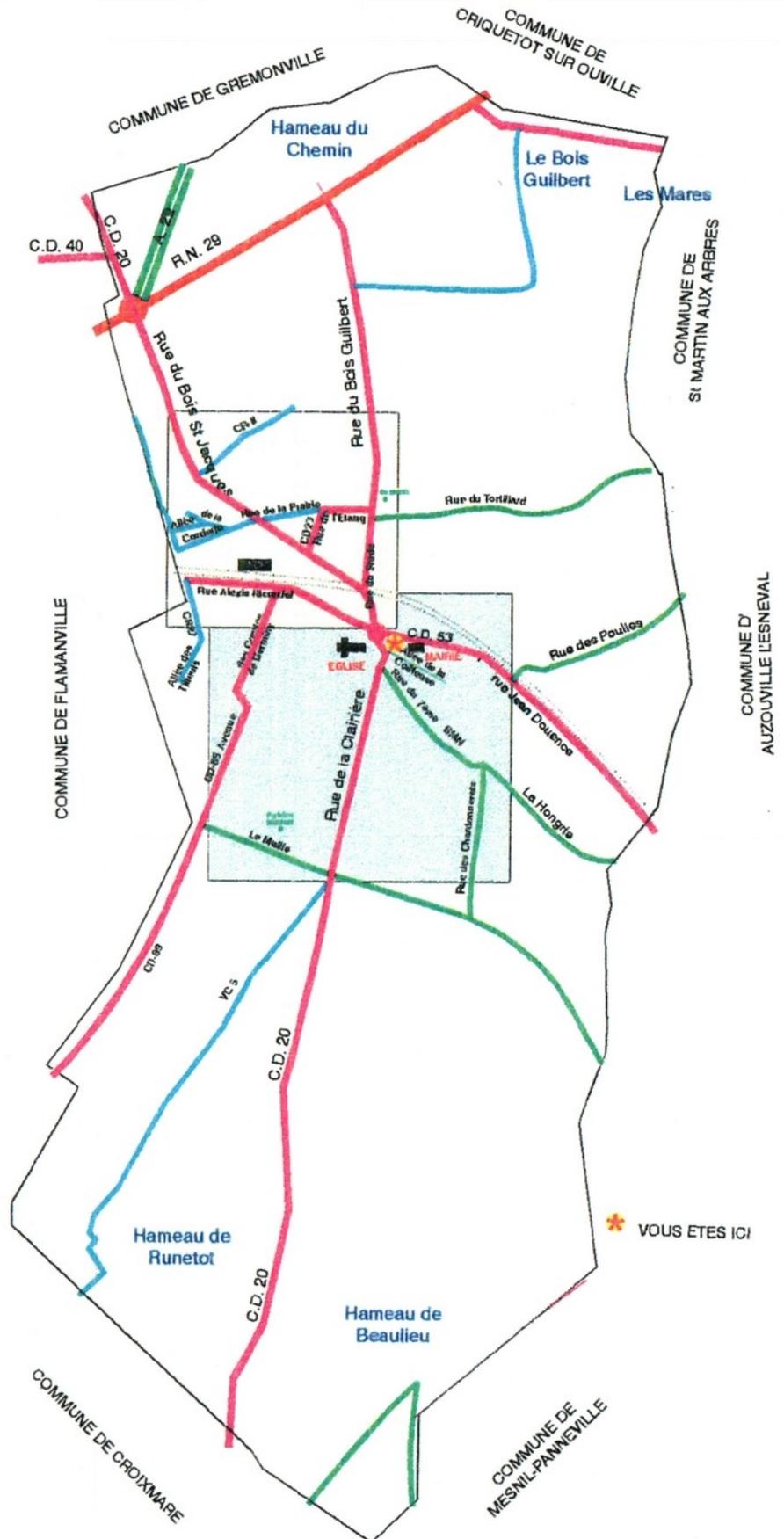
Plan de Motteville



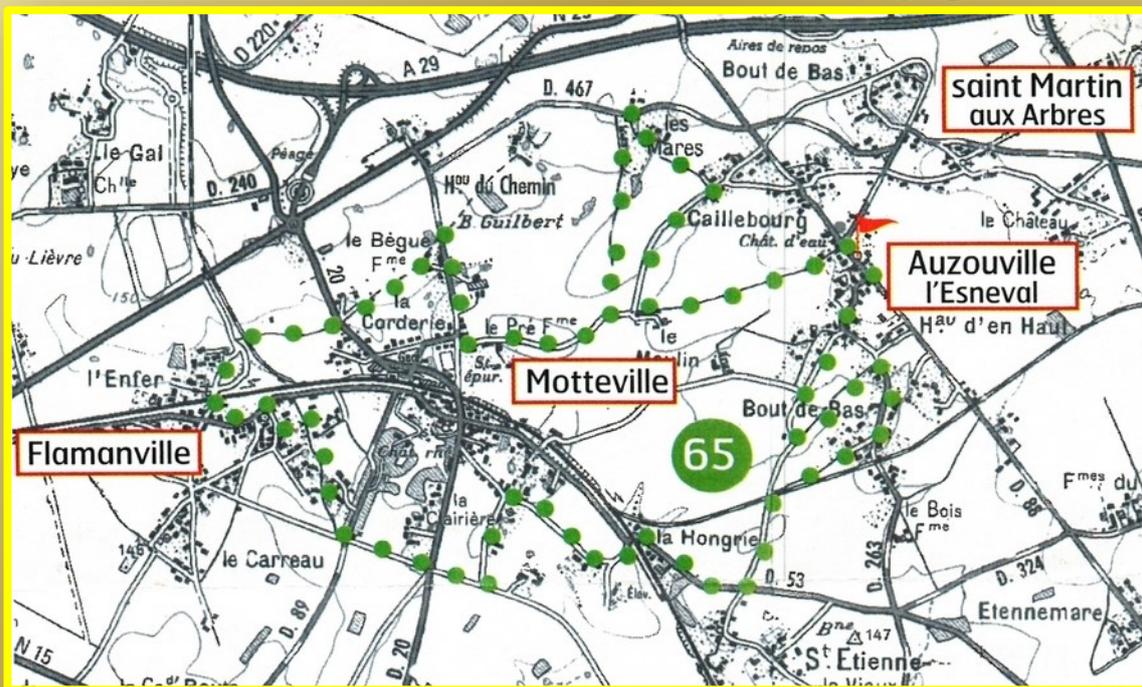
Secteur gare



Centre bourg



Randonnée à Motteville



Circuit de Motteville et Flamanville

7 km – 1h30 environ
Départ : Mairie de Flamanville

AVIS DU RANDONNEUR

Parcours à travers les communes de Motteville et Flamanville

- 1** Le départ du parcours commence au pied de la mairie de Flamanville, également place de l'église.
Empruntez la route sur votre gauche afin de passer devant l'école et tournez à la 1ère route sur votre droite (rue du petit pont). 
- 2** Au bout d'environ 300 mètres, vous vous dirigerez vers le chemin de plaine long de 400 mètres pour rejoindre ensuite la D20.
- 3** De là, empruntez le chemin des aubépines, long de 600 mètres.
A l'issue de celui-ci, bifurquez sur votre droite afin de récupérer la D23.
- 4** Au bout de 300 mètres, tournez à droite et passez ainsi devant l'aire de pique-nique réaménagée de Motteville, lieu paisible et agréable agrémenté d'un étang. 
- 5** Vous contournez ensuite cet aire de pique-nique et vous traverserez de nouveau la D20 afin de rejoindre la passerelle au-dessus de la voie ferrée.
- 6** Dirigez-vous ensuite sur votre gauche afin de passer devant la salle polyvalente et l'école.
- 7** Au rond-point, vous tournerez sur votre droite et passerez devant l'église. Empruntez alors la voie communale, la 1ère sur votre gauche. 
- 8** Au bout de 500 mètres, vous tournerez sur votre droite. Vous ferez de même quelques centaines de mètres plus loin encore.
- 9** Au bout de 300 mètres, vous arriverez de nouveau au croisement de la D20, au niveau de la pépinière. C'est là que 300 mètres plus loin, vous apercevrez le calvaire de la commune. 
- 10** Vous passerez alors tout droit et tournerez au chemin de plaine sur votre droite 100 mètres plus loin.
Un sentier long de 100 mètres vous y attendra puis un 2ème fort agréable d'environ 400 mètres.
A l'issue de ces deux chemins, vous arriverez au cimetière, lieu de départ de ce parcours.